

# **Mémoire sur les moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la variole / par M. Maret.**

## **Contributors**

Maret, Hugues, 1726-1786.  
Royal College of Physicians of Edinburgh

## **Publication/Creation**

A Paris : Chez Pierre-François Didot le jeune ... ; A Dijon : Chez Louis-Nicolas Frantin ..., MDCCLXXX [1780]

## **Persistent URL**

<https://wellcomecollection.org/works/f56r7a2g>

## **Provider**

Royal College of Physicians Edinburgh

## **License and attribution**

This material has been provided by This material has been provided by the Royal College of Physicians of Edinburgh. The original may be consulted at the Royal College of Physicians of Edinburgh. where the originals may be consulted.

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection  
183 Euston Road  
London NW1 2BE UK  
T +44 (0)20 7611 8722  
E [library@wellcomecollection.org](mailto:library@wellcomecollection.org)  
<https://wellcomecollection.org>

# M É M M O I R E

S U R

LES MOYENS A EMPLOYER

POUR S'OPPOSER AUX RAVAGES

DE LA VARIOLE,

*Adressé à ses Concitoyens*

Par M. MARET, Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier, Agrégé au Collège des Médecins de Dijon, Médecin en survivance de l'Hôpital général & Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même ville; Médecin désigné pour le traitement des épidémies; Censeur royal; Correspondant de l'Académie royale des Sciences de Paris; Associé régnicole de la Société royale de Médecine de la même ville; Associé honoraire du Collège des Médecins de Nancy; des Académies de Besançon, de Bordeaux, de Caen, de Châlons-sur-Marne, de Clermont & de Lyon; des Sociétés patriotiques de Hessebourg & de Stockolm, & de celle des Antiquités de Cassel.



A P A R I S,

Chez Pierre-François DIDOT le jeune, Libraire - Imprimeur  
de MONSIEUR, Quai des Augustins.

A D I J O N,

Chez Louis-Nicolas FRANTIN, Imprimeur du Roi.

---

M. D C C. L X X X.

*Avec Approbation, & sous le Privilège de la Société royale de Médecine,*

R55516

---

---

## AVERTISSEMENT.

**L**ORSQUE je me suis décidé à faire ce Mémoire, mon intention a été de mettre tous mes Concitoyens en état de juger par eux-mêmes les moyens qu'ils avoient à prendre pour se mettre à l'abri des ravages de la variole; & voulant être lu par tous, je m'étois proposé de renfermer dans deux feuilles d'impression, au plus, l'exposition de toutes les vérités qu'il me paroïssoit intéressant qu'ils connussent; mais j'avois à combattre des opinions accréditées par des Auteurs dignes d'estime, adoptées par des Médecins pour lesquels j'ai beaucoup d'attachement, & je me suis cru obligé d'entrer dans toutes les discussions capables de faire sentir les motifs que j'avois de penser différemment de ces Confrères. Mon ouvrage, grossi sous ma

plume , est devenu assez volumineux pour en rendre la lecture peu attrayante pour la plupart de ceux que je desirois avoir pour lecteurs.

En réfléchissant à cet inconvénient , j'ai cru que je pourrois y parer en quelque sorte , en donnant ici une notice des différentes Parties de ce Mémoire , au moyen de laquelle chacun pourra porter son attention sur les articles qui intéresseront sa curiosité.

A l'Exorde , dans lequel j'expose mon objet & mon plan , succèdent trois Parties distinctes , dont la première est consacrée à apprécier le projet de l'extirpation de la variole ; je m'occupe dans la seconde des moyens de diminuer les dangers de cette maladie ; & j'expose dans la troisième les motifs qui doivent , à ce qu'il me semble , décider à adopter

## AVERTISSEMENT. ▼

celui de ces moyens qui m'a paru mériter la préférence.

Je confidère dans la première Partie le projet de l'extirpation du côté de sa possibilité physique, & de celui de sa possibilité morale; je prouve dans les quarante-deux premiers paragraphes, qu'il n'est pas rigoureusement démontré que la variole n'ait pas d'autre cause que la contagion, & qu'il est certain que l'air se charge de miasmes vario- liques, qu'ainsi l'on peut douter de la possibilité physique du projet que j'examine.

Comme j'ai appuyé mes raisonnemens de beaucoup de discussions physiques & médicales, ceux qui pourroient en être rebutés pourront passer de l'exorde au quarante-troisième paragraphe.

C'est par celui-ci que commence

vj      AVERTISSEMENT.

l'examen de la possibilité morale d'exécuter le projet de l'extirpation de la variole; j'expose successivement les motifs qui me font regarder cette exécution comme moralement impossible; ils consistent dans l'énumération des moyens imaginés par les auteurs de ce projet, & dans les raisons morales qui me déterminent à les regarder comme impraticables; je pense que le desir de connoître la vérité doit engager à lire cette section de la première Partie.

Les deux moyens imaginés pour affoiblir les dangers de la variole, la cohabitation & l'inoculation, font successivement le sujet des deux sections de la seconde Partie. Comme, dans l'une & dans l'autre, je me suis vu forcé d'employer beaucoup de détails & de termes médicaux pour prouver que l'inocu-

lation est préférable à la cohabitation, ceux de mes lecteurs qui ne sont pas familiers avec ces détails & ces termes, pourront se borner à la lecture de la troisième partie, après avoir lu le Paragraphe CXII qui contient le résumé des motifs qui me décident à proscrire la cohabitation, comme un moyen infidèle & dangereux de donner la variole, & à lui préférer l'inoculation.

Quant à la troisième Partie, comme elle ne renferme que la solution de quelques objections faites contre l'inoculation, & qu'un précis des motifs qui doivent faire adopter cette découverte, elle me paroît devoir être lue en entier.

Si cette lecture peut donner à l'inoculation les partisans qu'elle mérite; si celle du Mémoire entier peut sur-tout ramener à l'opinion que je crois la



viiij AVERTISSEMENT.

bonne, ceux de mes Confrères dont le suffrage me flatteroit le plus, j'aurai atteint le but que je me suis proposé; mais si le contraire arrive, je n'en accuserai que la foiblesse de mes efforts, & n'en estimerai pas moins ceux que je n'aurai pu convaincre.

---

E R R A T A.

*Pag. 86, lig. 3, mettez dans la parenthèse CXIX & CXX.*

*Pag. 112, lig. dern. d'Olonde, d'Ouglas; lisez Dolonde, Douglas.*

*Pag. 126, lig. 19, menue; lisez mince.*

MÉMOIRE



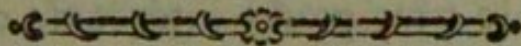
# M É M O I R E

S U R

LES MOYENS A EMPLOYER

pour s'opposer aux ravages

DE LA VARIOLE.



**U**N célèbre écrivain, dont le cœur apathique fut inaccessible aux sentimens mêmes de l'amitié (1), s'est permis de dire que s'il tenoit toutes les vérités dans sa main, il se garderoit bien de l'ouvrir. Cette maxime peut être applaudie par les Egoïstes & les diriger dans leur conduite, mais elle doit révolter tout homme

---

(1) M. de Fontenelle.

qui, jouissant des avantages de la société, ne méconnoît pas les obligations qu'il a contractées en y entrant.

Il est, peut-être, des vérités dont la lumière fatiguerait des yeux incapables d'en supporter l'éclat, mais il en est sûrement dont la connoissance est d'une si grande importance, que les publier est un devoir, les taire ou les déguiser, un crime.

De ce nombre sont toutes les vérités physiques capables d'améliorer le sort des hommes & de diminuer la somme des maux auxquels ils sont en proie.

J'ai déjà cherché à présenter à mes Concitoyens quelques-unes de ces vérités importantes : mon patriotisme me détermine à leur adresser encore quelques réflexions, sur un sujet qu'ils ont le plus grand intérêt de connoître, sur les moyens de s'opposer aux ravages de la variole.

Cette cruelle maladie épargne à peine un centième des habitans des contrées où elle a commencé à se montrer (2), elle en fait périr

(2) Van Swieten, p. 1 du cinquième vol. de ses Commentaires sur les Aphor. de Boerhaave, dit : *Vix milliesimum ab hoc morbo immunem manere totâ vitâ* ; à peine un millième.

au moins le dixième (3), elle en mutile ou défigure une partie, & la grandeur des dangers qui l'accompagnent, la fréquence des ravages qu'elle fait, ont engagé depuis plusieurs siècles à la recherche des moyens capables de prévenir ceux-ci & de diminuer ceux-là.

Les Arabes, qui les premiers écrivirent sur cette maladie, supposèrent que tous les hommes receloient dans leur sein un germe particulier qui les réduisoit à la dure nécessité de l'avoir une fois en la vie; cette opinion admise presque universellement jusque de nos jours, n'a été abandonnée généralement que depuis quelques années; & d'après cette idée, on a fait plusieurs tentatives pour affranchir les hommes de l'espèce de tribut qu'ils paroissent forcés de payer par une éruption variolique, & l'on s'est attaché à détruire ce germe prétendu. Le chevalier Digby, imaginant qu'il étoit le produit du sang arrêté dans

---

(3) On a vu des circonstances où il mouroit un malade sur quatre; presque tous les calculs portent ce nombre à un sur cinq, sur six ou sur sept. A Chenove, village près de Dijon, en 1776 il en mourut un sur huit. Il y a des circonstances où le nombre des morts est à peine d'un sur quatorze. Le nombre dix est un terme moyen qu'on ne peut suspecter.

le cordon ombilical après la ligature de ce cordon, crut qu'on y réussiroit en vidant ce sang avec exactitude avant de faire cette ligature.

Ce conseil a été renouvelé de nos jours (4) & présenté comme une découverte, mais l'expérience a démontré l'inutilité de ce moyen, fondé sur une supposition gratuite (5), & je ne m'arrêterai pas à faire sentir le peu de confiance qu'il mérite.

(4) Une sage-femme de Saxe l'a proposé comme une découverte, en 1765. *Voyez Gazette salut. année 1765, n° 2.*

Un Juif de Pozen, dans son Discours de réception au doctorat en Médecine à Bunzen en Pologne, recommande à cet effet non-seulement d'épuiser le cordon ombilical de sang, mais encore de le saupoudrer de sel, & prétend que cette pratique, ordonnée par la loi de Moïse & abandonnée, empêchoit les anciens Juifs d'avoir cette maladie. *Même Gaz. année 1772, n° 51.*

M. Selchow, D. M. à Meldfor en Suderditmuschen, conseille la pratique de Digby.

(5) Plusieurs accoucheurs, pour assurer la vie de l'enfant, laissent couler beaucoup de sang du cordon ombilical avant de le lier; un de notre ville, M. Hoin, m'a assuré que plusieurs de ceux, pour lesquels il avoit pris cette précaution, n'en ont pas moins eu la variole.

Je crois ne devoir pas plus m'occuper à examiner si, comme l'espéroit Boerhaave, il est possible de s'opposer à l'éruption variolique par des remèdes qui modifieroient nos humeurs de manière à détruire leur disposition à éprouver le mouvement intestin qui produit cette éruption.

Ce grand homme pensoit qu'on pourroit trouver ce préservatif dans l'usage de quelques préparations du mercure & de l'antimoine (6). L'effet de quelques-unes de ces préparations, dans le traitement de cette maladie, donne à l'idée de Boerhaave bien de la vraisemblance (7); mais l'expérience n'a point réalisé, jusqu'à présent, les espérances qu'une autorité d'un

---

(6) Aphorisme 1392.

(7) Les poudres, employées par les Suttons dans le traitement de la variole inoculée, ne sont que des préparations d'antimoine. Dymisdale recommande aussi dans ce cas-là & dans les varioles spontanées, des préparations du même genre, & il résulte de leur usage une diminution du nombre des pustules. M. Gontard recommande les purgatifs, dans tous les temps de la maladie, comme un moyen sûr de diminuer l'éruption sans danger; & j'ai éprouvé que, dans des varioles confluentes de l'espèce la plus fâcheuse, les déjections sollicitées par les préparations antimoniales produisoient les effets les plus satisfaisans.

aussi grand poids avoit fait concevoir, & je me bornerai, avec ce célèbre médecin, à faire des vœux pour la découverte de cet important prophylactique.

Mais on a proposé de s'affranchir des craintes légitimes qu'inspire la variole par l'extirpation de cette maladie, d'en affoiblir & d'en annihiler, pour ainsi dire, les dangers en courant en quelque sorte au devant d'elle. Les moyens imaginés pour s'assurer cet avantage, le projet dont l'exécution paroît capable d'extirper la variole, sont les objets sur lesquels je vais fixer l'attention de mes lecteurs. Mon dessein est d'apprécier celui-ci, de déterminer le degré de confiance que ceux-là méritent. Quel que soit le succès de mes efforts, j'aurai rempli les obligations que m'imposent ma qualité de médecin & celle de citoyen.



## PREMIÈRE PARTIE.

PROJET DE L'EXTIRPATION  
DE LA VARIOLE.

I. LE projet de l'extirpation de la variole, proposé depuis long-temps en France (8) & en Angleterre (9), a été présenté de la manière la plus séduisante par MM. Beer (10), Raft (11),

(8) Claude Chauvet fit imprimer en 1610, à Avignon, un ouvrage sous le titre de *la Chasse-Vérole des petits enfans*; & Christophe Cachet en donna un à Toul en 1617, intitulé: *Le vrai & seul Préservatif de la petite vérole.*

(9) M. Monro, dans son Mémoire sur l'état de l'Inoculation en Ecosse envoyé à la Faculté de Médecine de Paris, dit qu'on a proposé depuis long-temps ce moyen en Angleterre & en Ecosse, & donne les motifs qui ont empêché de l'admettre.

(10) Frédéric Gottlif Beer soutint en 1762, à Leipfick, une thèse, de *Variolarum extirpatione insitioni substituendâ.*

(11) Dans un Mémoire lu en 1763, à l'Académie de Lyon.



Richard (12), Le Camus (13) & Paulet (14).

II. Il consiste à se garantir de la contagion variolique, soit immédiate, soit médiante, en interdisant toute communication des personnes saines avec les variolés, en prévenant tout contact suspect, tant de ceux qui auront donné des soins aux malades, que des choses que ceux-ci auront touchées.

III. Mais s'il n'est pas certain que l'extirpation proposée soit physiquement possible, si l'on peut démontrer que, même en admettant cette possibilité, l'on ne peut pas espérer de réussir à l'opérer parce qu'il est moralement impossible d'en exécuter le projet; croira-t-on qu'il puisse remplir les vues respectables des savans qui l'ont imaginé?

(12) Dans une thèse soutenue en 1764, à Montpellier, sous la présidence de M. Venel, de *Variolarum extirpatione, unà cum insitione instituendâ.*

(13) Dans un Mémoire imprimé en 1767, à Paris, & qui a pour titre, *Projet d'anéantir la Variole.*

(14) Dans son Histoire de la petite-vérole, imprimée à Paris en 1768; dans le Mémoire qui fait suite de cette Histoire; dans l'Avis au Peuple sur son plus grand intérêt, imprimé à Paris en 1769; enfin dans l'ouvrage qu'il a intitulé, *le seul Préservatif de la Petite-Vérole*, imprimé à Paris en 1776.

IV. Ces Citoyens estimables appuient la possibilité physique de l'extirpation de la variole, sur l'origine étrangère de cette maladie & sur la nature de la cause qui la produit parmi nous. Ils disent, *la variole est étrangère à nos climats, elle ne s'y entretient que par la contagion, aucune autre cause physique ne peut la faire naître; &, comme l'air ne se charge pas de miasmes varioliques, comme en se garantissant de la contagion, on se met à l'abri de l'influence de cette cause, il est physiquement possible d'extirper la variole.*

V. Ce raisonnement seroit très concluant, si tous les principes qui lui servent de base étoient incontestables; mais, si parmi ces principes il en est qu'on peut regarder comme vrais, il en est aussi qui, à ce qu'il me semble, ne peuvent être admis sans restriction; il en est même que l'expérience force à désavouer.

VI. Plusieurs savans distingués ont prétendu, que la variole a une origine commune à toutes les autres maladies, qu'elle s'est montrée de tout temps (15) & que les médecins Grecs l'ont connue & décrite.

---

(15) C'étoit le sentiment de Rhazis, de Diemerbroeck, de Willis, de Frédéric Hoffmann, de Violante, & no-

VII. On pourroit encore présumer, d'après quelques passages de nos plus anciens historiens (16), qu'elle n'est point nouvelle en Europe, puisqu'il en résulte qu'elle a paru en France & en Italie long-temps avant le moment où, suivant le sentiment le plus général, elle a pu y être apportée (17); mais, comme

---

tamment de Jean Godefroi de Haën, dans sa Dissertation imprimée à Breslaw, en 1751, sous le titre de *Variolarum ratio exposita*, &c.

(16) Ces historiens, dont M. Paulet a rapporté les passages pag. 78 & suiv. du Tome I de son Histoire de la Petite-Vérole, sont Marius, évêque d'Avranches, & Grégoire de Tours. Le premier dit: *Hoc anno (en 570) morbus validus cum profulvio ventris & variola, Italiam Galliamque valdè afflixit.* L'autre: *Magna, eo anno (582) lues in populo fuit valetudine variæ, malignæ, cum pustulis & vesicis quæ multum populum affecerunt morte.*

(17) C'est à l'année 572 qu'on fixe l'époque de la première apparition de la variole, & ce n'est que dans le septième siècle que les Sarasins firent des incursions sur les terres de l'Empire Romain, en Asie & en Afrique. Leur invasion en Espagne & en France, n'a eu lieu que dans le huitième. L'intérieur des Gaules n'avoit point de commerce avec l'Ethiopie & l'Afrique, dans le sixième. Une maladie qui y parut en ce siècle, ne pouvoit donc pas y avoir été apportée de ces régions.

Freind (18), Méad (19), Van Swieten (20) & une infinité d'autres auteurs, ont démontré que les partisans de l'opinion relative à l'ancienneté de la variole se sont fait illusion, & que cette maladie étoit réellement inconnue à Hippocrate, à Celse, à Galien & à tous ceux qui ont écrit avant le septième siècle. Comme les descriptions, données par nos anciens historiens, ne sont point assez exactes pour ne laisser aucun doute, j'admettrai, avec les partisans de l'extirpation de la variole, que cette maladie est étrangère à nos climats.

VIII. Je serois encore de leur avis sur le second de leurs principes, s'ils s'étoient bornés à dire, *la variole est contagieuse*; car cette vérité de fait est tellement évidente, que personne ne peut se refuser à la reconnoître. Je me vois obligé de suspendre au moins mon jugement, lorsque je les entends assurer qu'elle ne se reproduit que par la contagion.

IX. La preuve qu'ils donnent de cette assertion, est que cette maladie se répand sensiblement par cette voie; elle seroit décisive, si

---

(18) Hist. de la Médec. deuxième Part. pag. 274.

(19) *Lib. de Variolis & morbis*, pag. 2.

(20) Comment. des Aphor. de Boerhaave, 5<sup>e</sup> vol. pag. 2.

toutes celles qui se propagent par ce moyen n'étoient jamais l'effet de quelque autre cause, & l'observation démontre le contraire. Il est beaucoup de maladies qu'occasionnent les différens états de l'atmosphère, la disette ou la mauvaise qualité des alimens, & qui se répandent évidemment par la contagion. Van Swieten qui fait cette remarque en conclut que, si la variole se communique par contagion, ce n'est pas un motif suffisant pour exclure toutes les autres causes; aussi, quoiqu'il dise qu'on n'a aucune preuve du développement de cette maladie sans qu'il ait été l'effet de la contagion (21), n'hésite-t-il pas à avancer qu'il ne s'ensuit pas que la variole ne puisse être produite spontanément par d'autres causes; que la difficulté de reconnoître ces causes n'autorise pas à nier leur réalité & la possibilité de leur influence sur la naissance de cette maladie, & d'autant moins, que le premier qui en a été attaqué ne l'avoit pas contractée par contagion (22). Je crois pouvoir ajouter à ces considérations, que la variole, ne s'étant pas tou-

---

(21) *Nec constat ullo certo experimento variolas unquam absque contagio in Europæâ natas fuisse.* Coroll. deuxième Comm. in Aph. 1382, pag. 27, tom. vj.

(22) *Credibile quidem est, quod morbus ille per conta-*

jours répandue épidémiquement dans des occasions où son existence ne permettoit pas de douter de celle de la contagion, s'étant souvent déclarée dans des circonstances où il étoit impossible de remonter à la cause dont elle étoit l'effet, on est en droit de soupçonner que la contagion n'est pas la seule cause capable de la faire naître, & c'est ce que l'observation porte jusqu'à l'évidence.

X. Cette maladie ne se déclare ordinairement qu'alors qu'une constitution sèche & modérément froide succède à une qui a été sèche & chaude, & précédée par une constitution humide & modérément chaude. Elle ne devient très épidémique que dans le cas où l'atmosphère reste modérément humide & un peu chaud. La chaleur & le froid excessifs en arrêtent ou suspendent les progrès. Les épidémies varioliques sont toujours précédées, ou accompagnées, ou suivies de fièvres éruptives de différentes espèces, & notamment de la rougeole.

---

*gium repullulet.... interim non videtur negari posse quod & a concursu aliarum causarum hic morbus excitari queat absque contagio, cum in primâ origine suâ necessariò sic natus fuerit. Comm. in Aphor. mox laudato, pag. 17.*

XI. Si l'état de l'atmosphère favorable à la variole n'a pas lieu, & que cette maladie se manifeste dans quelques sujets, elle ne se répand point; & cette vérité, dont on trouve mille preuves dans les auteurs qui ont donné des histoires noso-météorologiques (23), s'est rendue sensible à Dijon dans la personne de M. Brunet, conseiller au parlement. Ce jeune homme avoit passé quelques jours dans une ville où régnoit la variole; il la prit peu de temps après son arrivée dans celle-ci, & en mourut au mois de mai 1777. On ne prit aucune précaution pour s'opposer aux effets de la contagion; la variole cependant ne se répandit point, elle n'a commencé à paroître

---

(23) Je me bornerai à citer Huxham. On voit dans ses *Observations de Aëre & Morbis epidemicis*, que souvent la variole est sporadique, & qu'elle devient épidémique dans des circonstances déterminées; ce qui engage cet auteur à dire dans ses notes sur l'année 1729, pag. 40: *Estne ergo manifesta... & variolarum una grassantium causa?* Dix-huit années d'observations du même genre que j'ai faites à Dijon, m'ont mis dans le cas de faire la même remarque.

Van Swieten, pag. 4 du cinquième vol. des *Commentaires*, prouve par plusieurs exemples, qu'il est des occasions où, quoique la variole soit contagieuse, elle ne se répand pas.

que dix-neuf mois après, en décembre 1778. A cette époque il y a eu très-peu de variolés & la maladie n'est devenue épidémique qu'en avril 1779. Est-il à présumer que, si la contagion suffisoit pour déterminer le développement de la variole spontanée, elle fût restée aussi long-temps sans effet? Le concours de quelques autres causes est donc nécessaire; & quand on fait attention à la nécessité de ce concours, à l'apparition de la variole dans des circonstances où l'influence de la contagion n'est pas sensible, n'est-on pas porté à soupçonner qu'il est des causes capables de produire cette maladie d'elles-mêmes, & que la contagion n'est pas la seule qui puisse la faire naître?

XII. On peut m'opposer, je le fais, que ces causes disposent seulement à l'infection varioleuse, & je conviens que cela est très-probable; mais la simultanéité de l'apparition des maladies éruptives que la contagion seule n'a pu décider, en prouvant l'effet des causes atmosphériques dans la production de ces maladies, n'autorise-t-elle pas à présumer que la variole, qui se déclare dans les mêmes circonstances, peut être également un effet de quelque cause du même genre; enfin, que la contagion



n'est pas la seule qui puisse occasionner cette maladie? Ce principe des partisans de l'extirpation de la variole ne porte donc pas un caractère d'évidence qui puisse engager à l'admettre sans restriction; & , si son peu de solidité met dans le cas de douter de la possibilité physique de cette extirpation , on se voit forcé de nier cette possibilité , lorsqu'on apprécie leur troisième principe , lorsqu'on examine si réellement l'air ne se charge pas de miasmes varioliques.

XIII. C'est par des preuves de fait que ces savans se sont attachés à appuyer cette assertion: ils rapportent que beaucoup de maisons religieuses , de villes , de villages & de hameaux, ont été exempts de la variole , dans le temps même où elle faisoit beaucoup de ravages dans leurs environs ; qu'en plusieurs endroits elle a réellement été communiquée par la contagion ; & qu'en différentes circonstances , les précautions capables d'empêcher l'effet de la contagion , se sont opposées aux progrès de la maladie (24). Tous ces faits sont authentiques ,

---

(24) M. Paulet a rassemblé un très-grand nombre de ces faits dans son Histoire de la Petite-Vérole , & notamment dans un Mémoire qu'il a mis au jour en 1776 , qui se trouve à Paris chez *Ruault* , libraire &

& je n'hésite pas à les admettre. Mais n'en a-t-on pas tiré des conséquences trop étendues ? Les uns me semblent prouver seulement que, dans des circonstances dangereuses, on n'a pas été atteint de la variole; les autres, que la contagion l'a donnée; les autres enfin, qu'elle s'est bornée à un seul sujet.

XIV. Car premièrement on voit tous les jours des personnes qui, exposées à la contagion la plus manifeste, ne contractent point cette maladie & la prennent dans des temps où elle paroïssoit moins à craindre: ainsi il n'y a rien de surprenant que la contagion ait été sans effet dans un grand nombre de circonstances.

Secondement, les effets de la contagion ne sont point contestés; & de tous les faits qui prouvent que la variole a été communiquée par cette voie, on ne peut rien conclure contre la possibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques.

Troisièmement enfin, de ce que dans les circonstances désignées la variole s'est bornée à un seul sujet, il ne s'ensuit pas que l'on doive attribuer toujours cet événement aux précau-

---

—  
rue de la Harpe, & qui a pour titre, *le seul Préservatif de la Petite-Vérole.*

tions que l'on a prises, puisque souvent, quoiqu'on les ait négligées, cette maladie ne s'est pas communiquée, ainsi que je l'ai fait observer (2) en parlant de la variole de M. Brunet.

XV. La seule conséquence à déduire de tous les faits cités par les partisans de l'extirpation est donc, à ce qu'il me semble, celle-ci ; il est des temps, des circonstances, où l'air ne se charge point de miasmes varioliques en assez grande quantité pour répandre la variole, où il ne les porte pas assez au loin pour que cette maladie se communique à de grandes distances.

Prétendre donc d'après ces faits qu'il ne s'en charge jamais, c'est visiblement conclure du particulier au général : d'ailleurs, toutes les notions physiques s'élèvent contre l'impossibilité supposée ; des faits non moins authentiques que ceux sur lesquels on l'appuie, démontrent que cette supposition est gratuite, & l'on peut, sans y avoir recours, rendre raison de tous ceux qu'on croit décisifs.

XVI. Tout le monde fait que l'air se charge de toutes les émanations des corps exposés à son contact & les transporte à des distances plus ou moins éloignées.

Tout le monde fait encore qu'il s'échappe de nos corps une quantité considérable de ma-

tière dont le mélange ou la dissolution dans l'air forme autour de nous un atmosphère plus ou moins sensible à l'odorat.

C'est à l'infection de ce fluide par ces émanations, que tous les médecins, sans exception, attribuent la fièvre d'hôpital & celle des prisons. Tous mettent au rang des causes de la dyssenterie épidémique les vapeurs qui s'élèvent des matières putrides & sanieuses, rejetées par les malades.

XVII. Les variolés, dont les humeurs sont dans un très grand mouvement, dont tout le corps est couvert de pustules qui se remplissent d'un pus qu'elles répandent au dehors en s'ouvrant; les variolés, seroient-ils les seuls dont l'air ne dissoudroit pas les émanations? ou celles-ci ne seroient-elles pas formées en partie de miasmes varioliques? Il faudroit le supposer pour admettre que l'air ne se charge jamais de ces miasmes, & peut-on se permettre cette supposition?

XVIII. Tous les malades de ce genre répandent une odeur très sensible, & quelquefois presque insupportable (25); cette odeur

---

(25) Van Swieten fait mention d'un malade qui répandoit une fétidité intolérable. *Comm. de l'Aphor.* 1382, pag. 28 du tom. v.

infecte n'est pas toujours concentrée dans la chambre qu'ils habitent, & souvent elle se fait sentir à une très grande distance (26).

Cette odeur est évidemment produite par la dissolution aérienne des émanations qui s'échappent du corps des variolés & de leurs pustules ; & à moins qu'il ne soit prouvé que ces émanations ne sont pas formées, en grande partie de miasmes varioliques, on ne peut pas prétendre que l'air ne se charge jamais de ces miasmes. Or peut-on douter de la nature de ces émanations, lorsqu'on se rend attentif aux progrès de l'infection qu'elles causent & à la qualité des foyers d'où elles s'élancent ?

XIX. Dans les deux premiers temps de la maladie, dans l'incubation & l'éruption & même dans le commencement du troisième, dans celui de la suppuration, l'odeur que l'on

(26) Parmi les malades qui m'ont donné occasion de faire cette remarque, j'en citerai un dont l'infection étoit si frapante, qu'elle m'est, pour ainsi dire, encore présente, quoiqu'il y ait vingt-six ans que je l'aie observée. C'est le sieur Miel, musicien de la cathédrale de Dijon, encore vivant. Il logeoit dans un des corridors du logis du Roi, sa chambre étoit à plus de vingt à trente pas de l'entrée de ce corridor & l'on étoit infecté dès qu'on y faisoit un pas.

sent auprès des variolés, ne diffère point de celle qu'exhalent les malades de la rougeole & des autres fièvres éruptives. Il est probable que les miasmes varioliques n'entrent point dans la composition des émanations qui la produisent, & l'on peut approcher sans crainte les malades à ces différentes époques. Cette odeur change de caractère à proportion des progrès de la suppuration; elle est au plus haut degré dans le moment où les pustules commencent à crever, diminue à mesure que les croûtes se dessèchent, cesse d'être sensible quand l'exsiccation est complète, est enfin d'autant plus infecte, que les pustules sont plus nombreuses & leur suppuration plus avancée.

XX. Il suit évidemment de ce rapport de l'intensité de l'odeur avec l'état des pustules, que celles-ci sont le principal foyer d'où s'élancent les molécules qui infectent l'air; & dès lors, pour affirmer que ce fluide ne se charge jamais de miasmes varioliques, il faut être dans le cas de prouver, que le pus contenu dans les pustules n'est pas la matière des émanations qui en sortent, ou que ce pus n'est pas un levain variolique. La première supposition est démontrée fautive par les remarques sur les progrès de l'infection [XIX]; les effets de l'in-

fertion de ce pus lors de l'inoculation, ne permettent pas de s'arrêter à la seconde ; & dès qu'il est certain que la matière contenue dans les pustules varioliques communique à l'air l'infection qu'on observe, il l'est également que ce fluide peut se charger & se charge en effet de miasmes varioliques. Cette conséquence est si naturelle, qu'elle me paroît devoir entraîner la conviction. S'il restoit encore quelques doutes sur la possibilité que le raisonnement prouve, ils seroient probablement, ou devroient être dissipés par l'observation.

XXI. On a vu des personnes qui ont pris la variole après être entrées dans la chambre d'un variolé, quoiqu'elles n'eussent point approché le malade, quoiqu'elles n'eussent touché, ni ceux qui leur rendoient des soins, ni rien de ce qui leur avoit servi.

On en a vu qui n'avoient fait qu'ouvrir la porte de la chambre d'un de ces malades & qui ont contracté cette maladie.

Le cadavre d'une des victimes de la variole l'a communiquée par la seule exhalaison des miasmes qui s'en échappoient.

A tous ces faits cités par Van Swieten (27),

---

(27) *Comment. Aphor. Boerhaavii*, 1382, pag. 19 & 24, tom. v.

il seroit facile d'en ajouter une foule d'autres. Je me borne à ceux-ci, parce que l'autorité de ce célèbre médecin écarte toute suspicion ; mais, puisqu'ils prouvent que l'air s'est chargé de miasmes varioliques, on ne peut donc pas prétendre que cela n'arrive jamais.

XXII. Les partisans de cette opinion croient infirmer cette conséquence en supposant qu'on s'est trompé, qu'il y a eu un contact dont on ne s'est pas rendu compte (28) ; & que si la contagion n'a pas été immédiate, il y en a eu une médiante par le moyen des personnes qui avoient approché les variolés. Ils appellent à l'appui de cette supposition, l'observation qui prouve que les effets de la contagion se manifestent par des accidens relatifs, à la nature & aux fonctions des parties qui l'ont reçue. Ils disent, si l'air pouvoit être le véhicule

---

(28) M. Paulet, pag. 316 du 1<sup>er</sup> vol. de son Histoire de la Petite-Vérole, dit au sujet d'une variole survenue à une personne qui n'avoit fait qu'entrer dans la chambre d'un variolé ; a-t-elle bien pris garde à ses habits, à ses manchettes qui peuvent toucher & s'empreindre de pus ou des croûtes de petite-vérole ?... a-t-elle pris garde à ses souliers qui peuvent avoir foulé les croûtes que le malade laisse tomber, ou jette quelquefois par terre, &c ?



des miasmes varioliques, ces miasmes déposeroient très souvent sur la surface interne du poumon, & la lésion des fonctions de cet organe rendroit la variole presque toujours mortelle, ce qui n'est heureusement pas.

XXIII. Le principe sur lequel porte cette objection est certain; mais l'observation s'élève contre les conséquences qu'on en tire, & l'on ne peut les admettre, quand on fait attention au jeu du poumon, à la manière dont l'infection peut se communiquer.

XXIV. Quel est le médecin praticien qui n'a pas vu des maladies dont la contagion variolique avoit si sensiblement affecté le poumon, qu'une péripneumonie a, presque dès le début, annoncé le danger de la variole & accéléré la mort des malades, au point de les faire périr dans les cinq ou six premiers jours. J'ai quelquefois été dans le cas d'observer de pareils faits, & j'ai vu mourir dernièrement dans le cinquième jour, à dater de l'invasion, un enfant dont les accidens prouvoient que l'infection s'étoit faite par le poumon; mais une autorité d'un grand poids établit la réalité de la communication de la variole par cet organe. Van Swieten assure avoir vu des accidens de péripneumonie dans le début de cette mala-

die (29); il est donc certain que les miasmes varioliques se déposent quelquefois sur le poumon: ce funeste événement est très rare, parce que la circulation se fait très rapidement dans ce viscère, parce que de tous les points de sa surface, il s'exhale en abondance, avec force & perpétuellement un fluide qui enlève, entraîne avec facilité tout ce qui auroit commencé d'adhérer à sa membrane interne: telle est la raison que Van Swieten (30) donne de la rareté de cet événement; & si la variole n'est pas toujours mortelle, c'est que la nature des fonctions du poumon s'oppose au séjour des miasmes varioliques, & non pas qu'il soit impossible que l'air se charge de ces miasmes.

XXV. Van Swieten, que je peux toujours

---

(29) Il dit, pag. 37 du vol. déjà cité de ses Commentaires sur Boerhaave, *Saltem peripneumoniæ symptomata rarissimè mihi occurrerunt in initio morbi...* Dire qu'on en a vu très rarement, c'est dire qu'on en a vu quelquefois.

(30) *Ratio videtur hæc esse quod rapida admodum circulatio fit per pulmonem & habitus ex vasis exhalantibus, magnâ copiâ ac vi diffletur perpetuò per omne punctum superficiei aereæ pulmonis, hincque facilè avertatur quidquid ibi hæerere inciperet,* Pag. 37 & 38 de l'ouvrage cité.

citer avec confiance , étoit si convaincu de la possibilité de cette infection de l'air , qu'il n'hésite pas d'admettre avec Boerhaave , que la variole se prend par le nez , par la bouche , par les pores de la peau & par la déglutition (31) , & il le prouve par des faits qu'il a lui-même observés , ou qu'il cite d'après des auteurs dignes de foi.

XXVI. Il rapporte qu'une inflammation à la gorge, que des accidens qui annonçoient l'irritation de la membrane pituitaire & de celle qui tapisse l'intérieur des narines , ont précédé l'éruption de la variole , & que dans ce dernier cas, l'action du miasme variolique causa un ulcère qui rongea la cloison du nez (32).

---

(31) Comment. Aphor. 1382 , pag. 24 & suiv. du volume cité.

(32) *Id.* pag. 35 & suiv. Aux observations données par cet auteur, je peux en ajouter deux récentes.

Le fils aîné de M. Trullard l'avocat, dont le frère & les deux sœurs avoient la variole , resta , contre mon avis, exposé à l'air contagieux de la chambre occupée par les malades. Il commença par avoir un léger mal de gorge avec un peu de fièvre. La variole se déclara deux jours après , fut très confluyente & le mit dans un danger extrême dès les premiers jours ; il eut une salivation très abondante , d'abord séreuse , qui continua presque pendant toute la maladie & devint épaisse aux

XXVII. Il donne, d'après Hoffmann, Méad, Huxham, les signes qui caractérisent le lieu du dépôt de ce miasme & qui sont, à l'égard du nez, l'éternument fréquent, les profondes affections comateuses; à l'égard de la gorge, l'inflammation de cette partie & la salivation, accidens qui se manifestent alors dès l'invasion, tandis qu'ils ne paroissent ordinairement que du huitième au onzième jour (33).

Il donne encore pour signe de l'infection par la déglutition, les vomissemens énormes & les affections comateuses & convulsives, portées à un très haut degré (34).

Enfin, il prouve par l'expérience & l'observation, que si la peau est quelquefois la voie par laquelle la contagion communique la variole, on la prend bien plus souvent par la respiration & par la déglutition (35).

---

environs du 11. Le fils puiné de M. Tiffet, directeur du domaine, qui prit la variole dans le même temps, eut un autre accident qui annonçoit que le miasme variolique s'étoit déposé dans l'intérieur du nez; ce fut un éternument fréquent, & à la suite un enchifrement & un écoulement sanguinolent & purulent.

(33) Pag. 35 & 36 du volume cité.

(34) *Ibid.*

(35) *Videtur verò simile contagium non tam facile per*

XXVIII. Après des faits aussi décisifs, des assertions aussi bien fondées, pourroit-on prétendre encore que l'air ne se charge jamais de miasmes varioliques, parce que, s'il s'en chargeoit, les poumons en seroient affectés & la variole seroit toujours mortelle? Le raisonnement [XVI à XXI inclusivement] & l'observation [XXIII à XXVII inclusivement] se réunissent pour prouver le contraire; & afin qu'il ne subsiste pas le moindre doute sur la possibilité de l'infection de l'air par le levain variolique, je vais faire voir que, sans avoir recours à l'impossibilité de cette infection, il est facile de rendre raison des faits qui sont apportés en preuve de cette impossibilité; & pour en donner une explication concluante, je commencerai par rappeler ici quelques principes avoués par la saine physique & confirmés par l'expérience.

XXIX. Toutes les émanations contagieuses sont composées d'eau, de molécules, muc-

---

*cutim communicetur, quàm per inspirationem aut deglutitionem.* Page 25 du volume cité.

C'est après avoir rappelé l'inutilité de quelques expériences tentées pour donner la variole par l'application du virus variolique à la peau, que l'auteur tire cette conséquence.

lagineuses & salines, raréfiées par la matière ignée & rendues plus légères qu'un égal volume d'air. Leur effet pernicieux dépend de l'intégrité qu'elles conservent dans leur combinaison avec ce fluide & la modification qu'elles éprouvent dans cette combinaison est relative à leur quantité, au volume de l'air & à sa constitution.

XXX. Lorsque ces émanations sont abondantes, l'air qui ne peut en dissoudre qu'une quantité déterminée se mêle à elles plutôt qu'il ne les dissout; elles ne sont que délayées dans ce fluide & n'éprouvent presque aucune altération, d'où il suit que l'infection de l'air est proportionnée au nombre des foyers d'où les émanations s'élancent, foible quand ceux-ci sont peu nombreux, très considérable lorsqu'ils sont très multipliés.

XXXI. Le volume de l'air influe encore sur le degré de l'infection, & comme la liberté de la circulation de ce fluide & son mouvement augmentent réellement ce volume par l'abord successif d'un grand nombre de molécules aériennes, il en résulte que l'infection est d'autant plus forte, qu'à quantité égale d'émanations, l'air est plus renfermé & plus

calme, d'autant plus foible qu'il circule plus librement & qu'il est plus agité.

Dans le premier cas les émanations contagieuses, seulement interposées entre les molécules aériennes, conservent leurs qualités mal-faisantes & la contagion est à craindre. Dans le second, la division qu'elles éprouvent les réduit à un état de ténuité, qui équivaut à une décomposition, & cet effet, toujours proportionné au mouvement de l'air, peut être porté à un point qui annulle l'infection & s'oppose à la contagion.

XXXII. Les différentes constitutions de l'air n'ont pas une influence moins sensible sur l'état des émanations & conséquemment sur leurs effets contagieux.

Quand l'air est humide, comme il est déjà saturé d'eau, sa propriété dissolvante est diminuée; il n'agit que foiblement sur les émanations, il n'en dissout que très peu & la plus grande partie de ces émanations y sont seulement délayées. Leur état ne diffère pas de celui où elles se trouvent lorsqu'elles sont reçues dans un air renfermé & elles conservent leur énergie pernicieuse.

L'air humide, quelque volumineux qu'il soit par lui-même, ou par la liberté de sa cir-

culation ou par la rapidité de son mouvement, la leur conserve encore à raison du peu d'affinité que dans cet état il a avec elles : son humidité s'oppose à leur élévation, & s'il les entraîne dans son cours, il les porte en masse & répand la contagion sur son passage : mais en même temps, comme ces émanations adhèrent foiblement aux molécules aériennes, elles les abandonnent facilement & se déposent sur tous les corps qu'elles rencontrent sur leur route.

XXXIII. L'air chaud & humide favorise un peu l'élévation des émanations, mais sans les décomposer par leur division & sans leur faire perdre cette intégrité qui les rend très contagieuses.

XXXIV. L'air froid & humide réunit à son peu d'action dissolvante une qualité absorbante des molécules ignées, d'où il suit que ne pouvant dissoudre les émanations & leur enlevant une partie du principe qui les volatilisoit, il s'oppose à ce qu'elles s'élèvent à une certaine hauteur. On voit dans les brouillards qui couvrent en certain temps les rivières, une image de ce qui arrive alors aux émanations. La froideur de l'air circonscrit leur contagion dans une sphère de peu d'étendue.



XXXV. La constitution sèche de l'air, quelle que soit la température, modifie les émanations d'une manière encore très remarquable.

L'air sec est très dissolvant, & en agissant sur les émanations, il les divise à l'infini, les décompose en quelque sorte par cette division & détruit leur propriété contagieuse par cette décomposition.

La chaleur unie à la sécheresse facilite cette destruction des émanations, en facilitant la division qui l'opère, & altère d'autant plus leur qualité contagieuse, que leur degré de chaleur est plus considérable.

Si l'air est froid & sec, son effet sur les émanations est encore plus destructif de la contagion; car, tandis qu'il leur enlève le principe aqueux, il les dépouille du principe igné; & par cette double action, il les décompose & précipite les molécules huileuses & salines, qui ne se soutenoient dans l'air qu'à l'aide de ces deux intermédiaires.

XXXVI. Cette théorie est parfaitement d'accord avec l'observation. On voit que les fièvres contagieuses & la peste même ne se répandent que pendant les constitutions humides & chaudes; que leurs progrès s'arrêtent & qu'elles cessent entièrement, lorsque  
l'air

l'air devient sec & froid, ou excessivement chaud (36); que des vents qui passent sur des endroits d'où s'élèvent des émanations pestilentielle les portent sur les habitations qui se trouvent dans leur direction (37); qu'en s'op-

---

(36) Diemerbroeck, chap. 3 du 1<sup>er</sup> Livre de son *Traité de la Peste*, en parlant de celle de Nimègue, observe que le froid étant devenu très-rigoureux en février 1637, la peste cessa tout-à-coup. Méad, dans son *Traité de la Peste*, page 45, traduction latine de la nouvelle édition angloise de 1744, fait observer qu'à Smyrne où la peste est souvent apportée par quelques vaisseaux, elle ne se répand point, si c'est en hiver, fait beaucoup de ravages au printemps, cesse constamment en juin, temps des chaleurs sèches, excessives, & recommence en automne; & page 46, que lors de la peste de Londres, elle s'assoupit l'hiver, fut très-meurtrière au printemps, & disparut dans l'hiver suivant. La peste de Bagdad & de Bassora, dont parle la *Gazette de France* de 1773, cessa par la chaleur sèche des mois de mai & juin.

(37) Le Clerc, tom. j, chap. 5, pag. 83 de son *Histoire de la Médecine*, rapporte qu'Empedocle arrêta les progrès de la peste qui ravageoit la Sicile, en faisant boucher l'ouverture des montagnes qui donnoient passage à des vents pestilentiels. Diemerbroeck, *de Peste*, lib. j, cap. 8, cite, page 53 & suiv. plusieurs maladies de ce genre produites par cette cause. Lancyfi, Forestus & une infinité d'autres auteurs, prouvent l'influence de la même cause.

posant à leur introduction on empêche leur effet (38); qu'on s'en garantit par le seul changement de site (39); que les lieux élevés ne sont presque jamais infectés de quelque contagion que ce soit, & que l'air dans sa marche rapide se dépouille peu à peu des molécules infectes qu'il charioit.

XXXVII. Ainsi, pour rendre raison des faits cités par les partisans de l'extirpation de la variole & de tous ceux qu'ils pourroient citer encore, il n'est pas nécessaire de recourir à l'impossibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques.

Pour que cet air puisse répandre la contagion, il faut que les foyers contagieux soient très multipliés [XXX], & conséquemment que la variole soit confluyente & les variolés en grand nombre. Un seul malade qui l'aura con-

(38) L'exemple de Varron, dans le port de Corcyre, est concluant; il se préserva de la peste en fermant toutes les fenêtres du côté du sud, d'où souffloit le vent pestilentiel.

(39) Hortilius ayant observé que le voisinage d'un lac exposoit les habitans de Solapium à de fréquentes maladies épidémiques & à la peste, transporta leur habitation à quatre mille pas, & les délivra de ces maladies.

tractée pourra se trouver au milieu des personnes saines sans rendre l'air contagieux, & sans communiquer la variole par cet intermède : on ne peut donc rien conclure d'un fait, & même de mille faits de cette espèce.

XXXVIII. L'infection de l'air sera encore nulle, quelque multipliés que fussent les variolés & leurs pustules, si le volume d'air qui environne est considérable & souvent renouvelé [XXXI], & cette vérité de fait offre un nouveau motif pour ne pas regarder comme décisifs les faits donnés pour preuves de l'impossibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques.

XXXIX. Tout ce qui a été dit des effets de la froideur, de la chaleur excessive & de la sécheresse de l'air [XXXIV & XXXV] sur les émanations, prouve encore que les observations citées par les partisans de l'extirpation ne sont point concluantes, puisqu'il est évident qu'il a suffi que, dans les occasions désignées, la constitution de l'air ait été sèche & froide, ou sèche & très chaude.

XL. D'ailleurs, dans les circonstances les plus favorables à l'infection variolique de l'air, il faut pour contracter la variole, ou respirer l'air qui environne les malades, ou se trouver

dans la direction que le vent donne aux émanations & dans un éloignement assez peu considérable , pour que ces émanations n'aient pas été arrêtées par les obstacles qu'elles ont rencontrés [ XXXII ].

Toutes les maisons , toutes les villes , tous les villages ou hameaux qui ont été préservés de la variole au milieu de sa contagion , peuvent donc avoir été redevables de cet avantage à la hauteur de leurs murs , à l'opposition de quelques édifices ou de quelques arbres. L'élévation du sol , la situation des habitations relativement à la direction des vents , ont pu les mettre à l'abri de la contagion qu'ils paroissent avoir à redouter.

XLI. Les faits apportés en preuve de l'impossibilité de l'infection de l'air par les miasmes varioliques , quelque multipliés qu'ils soient ou puissent être , prouvent donc seulement que l'air n'a pas porté ces miasmes dans les endroits désignés , & non pas qu'il ne s'en charge jamais.

On a vu qu'il est impossible que ce fluide ne s'en impregne pas [ XVI à XX inclus. ] : on a vu que des faits authentiques ont engagé des auteurs dignes de confiance à reconnoître la possibilité de cette infection [ XXI à XXVIII incl. ]

Cette possibilité est donc très réelle. L'air peut donc communiquer la variole.

XLII. Quoiqu'il soit donc probable que cette maladie nous a été apportée de l'Asie & de l'Afrique [VI & VII]; quoiqu'il soit certain qu'elle est contagieuse [VIII]; dès qu'il est à présumer que la contagion n'est pas la seule cause capable de la produire, & qu'elle peut naître spontanément dans nos climats sans son concours [IX à XII]; enfin, dès qu'il est démontré que l'air se charge des miasmes varioliques [XIII à XL], on est en droit de prétendre que la possibilité physique de l'extirpation de la variole n'est pas rigoureusement prouvée, qu'elle est même très douteuse.

Mais supposons qu'elle soit démontrée, & voyons si l'exécution du projet imaginé pour l'opérer est praticable, & si cette extirpation est moralement possible.

XLIII. Interdire toute communication immédiate ou médiate entre les variolés & les personnes susceptibles de contracter la variole: voilà ce que se proposent les auteurs du projet de l'extirpation de cette maladie. Mais, pour que cette extirpation fût moralement possible, il faudroit qu'il fût moralement possible d'empêcher absolument la contagion, il faudroit

qu'on pût y réussir de manière qu'elle ne pût avoir lieu en aucun temps, en aucune circonstance.

Les partisans de ce projet fondent l'espérance d'y parvenir sur la destruction du feu Saint-Antoine & du mal-des-ardens, sur les succès qu'on a eus & que l'on a encore dans l'occasion contre la peste.

Mais ces exemples sont-ils concluans ? est-il moralement possible de s'opposer toujours efficacement à la communication qui peut propager la variole ? Un examen des motifs qui paroissent rendre ces exemples applicables en cette occasion, & des moyens proposés pour extirper la variole, va donner la solution de ce problème important.

XLIV. Toutes ces maladies sont contagieuses, on les a extirpées en prenant des précautions convenables pour se prémunir contre leur contagion ; la variole est contagieuse, pourquoi ne réussiroit-on pas à l'extirper en se conduisant de la même manière ?

Cet argument seroit décisif, si, quand on entre dans la discussion des causes de la lèpre, du feu Saint-Antoine, du mal-des-ardens & de la peste, dans l'examen de la nature particulière de ces maladies, & des circonstances qui

en ont empêché la propagation & favorisé l'extinction, on n'appercevoit pas des différences qui ne permettent pas d'espérer les mêmes succès, en employant contre la variole les mêmes moyens.

XLV. Les trois premières de ces maladies tiroient leur origine de la misère des peuples, de la mauvaise qualité de leurs alimens, du peu de salubrité de leurs habitations, de la mal-propreté de leurs vêtemens & des intempéries auxquelles leur état & celui du royaume les expoisoient. Elles étoient du nombre de celles que des causes physiques font naître spontanément & qui se propagent ensuite par contagion.

Si l'on a pu les extirper, en s'opposant à la communication des malades avec les personnes saines, c'est que tout le monde & les malades eux-mêmes trouvoient leur avantage dans les précautions qu'on prenoit; c'est sur-tout que les événemens politiques, en changeant l'état physique du royaume & les mœurs de ses habitans, firent cesser en même temps les causes dont l'influence leur avoit donné naissance.

XLVI. Qu'on remonte à l'époque où ces différentes maladies régnoient avec le plus de fureur, & qu'ensuite on redescende à celle où



elles ont disparu (40), & l'on se convaincra que le changement dont j'ai parlé ne contribua pas moins à les faire cesser, que la précaution de séquestrer les malades.

On verra qu'elles furent très communes dans le temps où la France couverte d'épaisses forêts & d'eaux stagnantes, n'offroit à ses habitans que des subsistances précaires & malsaines; dans le temps où l'industrie, ni le commerce ne pouvoient subvenir aux besoins des peuples; dans le temps où des guerres perpétuelles aggravoyent leur malheureux sort, & réduisoient les habitans des campagnes & même ceux des villes à une misère affreuse, source féconde de tous les maux possibles.

On verra que le nombre des malades diminua à proportion du changement de l'état physique & politique du Royaume.

XLVII. Ce qui prouve l'influence de ces causes sur l'existence de ces maladies, & autorise à en attribuer la cessation au changement qui anéantit ces causes, c'est que ces mala-

---

(40) J'ai porté cette vérité jusqu'à la démonstration, pag. 17 & suiv. du Mémoire sur l'influence que les mœurs ont eue sur la santé des François, ouvrage imprimé à Amiens, en 1772, chez la veuve Godard.

dies règnent encore par-tout où l'on observe le même état physique & politique ; la lèpre dans les isles Féroé, dans le Groenland, sur les côtes de la Norwege, dans le nord de la Hollande, dans les montagnes d'Ecoffe, dans les Asturies, dans les isles de Milo, de Paros, de Candie, &c. &c. (41) Plusieurs maladies analogues au feu Saint-Antoine font endémiques dans la Sologne (42) dont le terrain est bas & marécageux, où les alimens font de mauvaise qualité. La gale qui a tant de rapport avec la lèpre, & qui est contagieuse comme elle, naît encore de nos jours spontanément chez les personnes mal-propres & qui ont les humeurs viciées par de mauvais alimens. Il n'est donc pas douteux que si la lèpre, le feu Saint-Antoine & le mal-des-ardens ont disparu de la France, le changement des circonstances y a sensiblement contribué ; qu'ainsi un pareil changement ne pouvant point avoir lieu à

---

(41) Voyez pag. 24 & suiv. de l'Histoire de l'Éléphantiasis (ou lèpre), &c. par M. Raymond, docteur en Médec. à Marseille, imprimée à Lausanne en 1767.

(42) Voyez les Recherches sur le feu Saint-Antoine, par MM. de Jussieu, Paulet, Saillant & l'abbé Tessier, insérées pag. 260 du 1<sup>er</sup> vol. des Mémoires de la S. R. de Médecine de Paris, imprimé cette année.

l'égard de la variole, on ne peut tirer, de la disparition de ces maladies, aucune induction pour autoriser l'espérance d'extirper la variole; & cette espérance s'évanouit entièrement, quand on se rend raison de l'efficacité des moyens qu'on a employés pour y parvenir; quand on voit que cette efficacité, indépendamment des circonstances qui la secundoient, étoit encore favorisée par la nature même de ces maladies & par l'état des personnes qui en étoient attaquées, & qu'aucune de ces causes ne peut assurer l'efficacité des précautions proposées contre la variole.

XLVIII. C'étoit principalement dans la dernière classe du peuple que régnoient la lèpre & les autres maladies, d'après la destruction desquelles on argumente. Elles duroient un temps considérable & étoient presque toujours incurables. L'horreur qu'inspiroit l'aspect des malades, leur incurabilité étouffoient tous les sentimens que fait naître ordinairement la vue des malheureux, brisoient tous les liens qui attachent les hommes entre eux (43): les personnes saines regardoient les

---

(43) On les chassoit hors du camp du temps de Moïse; on ne leur permettoit pas l'entrée des églises ni des villes

lépreux comme un fardeau dont ils étoient très empessés de se débarrasser. Ceux-ci repoussés de toute part, ne voyoient dans les maladreries que d'heureux asyles contre la misère & l'infamie qui les poursuivoient. Aussi fut-on rarement obligé d'employer la force pour les contraindre à s'y retirer : dès-lors il fut facile de s'opposer aux effets dangereux de la contagion.

XLIX. Mais la variole attaque indifféremment tous les ordres de citoyens. Si elle fait périr un grand nombre de personnes, elle est susceptible de guérison, & sa durée est peu considérable. Les malades renfermés chez eux pendant qu'ils sont le plus hideux, offrent rarement un spectacle capable de révolter les sens. On peut la braver quand on l'a eue une fois. Elle ne règne pas toujours & ne se montre que dans des intervalles plus ou moins longs. Que de traits de dissemblance d'avec la lèpre ! N'est-il pas évident qu'il en résulte moins de motifs pour exciter à employer les moyens ca-

---

en France. On lit dans les Ephémérides Troyennes, ann. 1760, pag. 113, qu'on faisoit leurs obsèques de leur vivant, & qu'on les déclaroit morts & exclus de tout commerce avec les hommes.

pables d'en écarter la contagion ; moins de facilité pour parvenir à les faire adopter & pratiquer ? & dès-lors le succès de ces moyens contre la lèpre , le mal-des-ardens & le feu Saint-Antoine , n'est pas une raison pour se flatter de réussir, par les mêmes moyens, à extirper la variole.

L. La peste dont l'analogie avec la variole est plus frappante , parce qu'elle est non-seulement contagieuse comme elle , mais curable comme elle , mais attaquant comme elle les personnes opulentes & celles qui manquent de tout ; la peste offre encore des traits de disparité qui doivent empêcher que de la réalité de son extirpation , on ne conclue à la possibilité morale de celle de la variole.

LI. La peste fait périr au moins les trois quarts de ceux qu'elle attaque (44) , la gran-

(44) Celle qui a régné à Bassora en 1773, y a fait périr  $\frac{8}{10}$  des habitans ; & , comme les Francs n'en ont point été attaqués , il est à préférer que tous les malades y font morts ; mais , comme elle a pu être maltraitée , prenons , pour apprécier le danger de cette maladie , un fait que cette circonstance n'ait pas pu rendre plus funeste , & plus rapproché de nous. La dernière peste de Marseille coûta la vie , en Provence , à 87666 personnes , sur 247869 à quoi montoit la po-

deur du danger qui l'accompagne intéresse tout le monde à la recherche des moyens de s'en garantir, rend le cœur inaccessible à tout autre sentiment qu'à celui de la crainte de la mort ; & l'énormité du risque que l'on court, légitime pour s'en préserver les moyens les plus violens.

LII. La variole, quelque dangereuse qu'elle soit (45) l'est infiniment moins que la peste ; la plupart de ceux qui environnent les malades ne font point dans le cas de la redouter. L'intérêt de se prémunir contre sa contagion diminuant en même proportion, on n'apportera pas dans la recherche, dans la pratique des précautions capables de l'arrêter, le même zèle que donne le danger de la peste ; toute espèce de

---

pulation des endroits infectés ; &, comme il y eut à peine la moitié des habitans de ces endroits-là qui eurent la maladie, on peut évaluer le nombre des morts à peu près aux trois quarts des malades. La proportion des morts fut mieux constatée par les calculs faits sur les ravages de la peste dans le diocèse de Mende en Gevaudan : on y voit que sur 9082 habitans, il y a eu 5704 malades, dont 4696 sont morts, c'est-à-dire  $\frac{4}{5}$ , plus des trois quarts. *Traité de la Peste.*

(45) On a vu dans la note 3 que les plus grands ravages de la variole n'alloient qu'à un quart des malades.

violence sera regardée comme un attentat. La plupart des précautions nécessaires paroîtront minutieuses, on les observera nonchalamment, on les négligera, on ira même jusqu'à les mépriser.

LIII. Mais une autre différence frappante entre la peste & la variole, & qui s'oppose à ce que de la facilité de détruire l'une, on puisse en induire qu'il est facile d'extirper l'autre, c'est la nature des miasmes pestilentiels & varioliques.

Quoiqu'on ne connoisse intrinséquement ni l'un ni l'autre, on fait qu'ils diffèrent beaucoup entre eux par la résistance qu'ils opposent à la décomposition qui doit les énerver.

LIV. L'expérience a prouvé que le pestilentiel se décompose par des lotions & des parfums; que s'il conserve long-temps sa virulence quand il est renfermé, il s'anéantit de lui-même au grand air dans l'espace de quarante jours. C'est sur cette découverte qu'est établi l'usage des quarantaines & des lazarets.

LV. L'analogie seule a engagé à proposer les lotions de vinaigre comme capables de décomposer le miasme variolique, l'expérience n'a pas encore constaté l'efficacité de ce moyen; &, en donnant lieu de croire qu'il y a une

grande différence entre la ténacité des parties composantes de ce miasme & de celle des molécules intégrantes du pestilentiel, elle fait présumer que l'espérance conçue d'après cette analogie n'est point du tout solide.

LVI. Si l'observation a prouvé que le pestilentiel s'anéantit au grand air dans l'espace de quarante jours, elle a également prouvé que le variolique peut résister à l'action de ce dissolvant pendant un temps infiniment plus considérable, & qu'il conserve sa qualité contagieuse pendant cent jours & plus, quoique exposé aux intempéries de l'air (46). M. Paulet

---

(46) M. Paulet, dans son Histoire de la Petite-Vérole, 1<sup>er</sup> vol. page 270, dit que la poudre des croûtes varioliques, exposée à l'air, s'altère, change de couleur, & ne perd qu'au bout d'une année, quelquefois cependant plus tôt, suivant la nature des corps qui la contiennent & celle de l'air qui l'entourne, la propriété de communiquer la variole.

On en trouve la raison dans un autre ouvrage du même auteur, dans le Mémoire pour servir de suite à l'Histoire de la Petite-Vérole, pag. 7. Les semences de la petite-vérole, dit-il, sont d'une nature fixe, tenace, gluante, ne se volatilisent point, se dépouillent de leur humidité sans rien perdre de leur propre substance variolique... prennent une forme concrète & sèche, restent collées au corps auquel elles se sont



attribue cette difficile altérabilité du miasme variolique à sa nature particulière; & puisque le pestilentiel s'altère si aisément, il est donc à présumer qu'ils diffèrent trop essentiellement entre eux, pour qu'il y ait une égale facilité de les détruire, une égale possibilité d'extirper les maladies dont ils font le germe. Une quarantaine qui suffit pour anéantir le miasme pestilentiel, seroit insuffisante pour opérer la destruction du variolique; il faudroit séquestrer, exposer à l'action de l'air, pendant cent jours au moins, les personnes & les choses suspectées de receler celui-ci. Quand on réfléchit à la difficulté qu'on a de faire observer les

---

attachées une année entière sans s'altérer, & conservent encore au bout de ce terme la vertu de communiquer la maladie.

Le même auteur, pag. 43 de l'Avis sur l'Art de se préserver de la Variole, & Van Swieten, pag. 26 du cinquième vol. de ses Comment. sur Boerhaave, rapportent que les Chinois ont observé que les croûtes varioliques bien renfermées, conservent leur qualité contagieuse pendant plusieurs années, & pendant cent jours exposées à l'air.

Van-Swieten dit, pag. 27 du cinquième vol. des Comment. sur les Aphor. de Boerhaave: *Neque hactenus certò constare quòdam temporis spatium requiratur ut vires morbum hunc propagandi penitus perdat.*

quarantaines,

quarantaines, on sent combien la nécessité d'un séquestre de près de quatre mois apporte de différence dans la possibilité de se garantir de la variole, de l'extirper par de pareils moyens.

LVII. On a vu [ XLV à XLIX inclusiv. ] que du succès obtenu contre la lèpre, le mal-des-ardens & le feu Saint-Antoine, on ne pouvoit pas conclure en faveur de la possibilité de l'extirpation de la variole, parce que les circonstances avoient secondé les précautions prises contre ces maladies [ XLVI & XLVII ], parce que l'intérêt personnel de tous les citoyens & des malades eux-mêmes [ XLVIII ] facilitoit l'exécution des moyens employés pour les anéantir, tandis qu'il n'est aucun changement de circonstances qui puisse préparer la destruction de la variole [ XLVII ], & que les hommes ne sont pas excités par des motifs aussi pressans [ XLIX ] à s'armer contre sa contagion.

On a vu [ L à LVI ] qu'on ne pouvoit également pas se flatter de réussir à extirper la variole par les mêmes moyens employés contre la peste, puisque les miasmes contagieux de ces maladies diffèrent essentiellement entre eux, & exigent pour leur destruction un espace de temps aussi différent [ LIII à LVI ], puisque

sur-tout la différence énorme des dangers auxquels exposent ces maladies, en met une si grande dans l'impression que ces dangers font sur le cœur humain, qu'il en résulte nécessairement moins de disposition à se soumettre aux loix dictées pour écarter la variole, qu'à celles qu'on a mises en vigueur pour arrêter & prévenir la peste [LI & LII]. Les partisans du projet de l'extirpation de la variole ne sont donc pas fondés à appuyer la possibilité de cette extirpation, sur la réalité de celle de ces autres maladies; & il est facile de prouver que les moyens auxquels il faudroit avoir recours pour l'opérer, la rendent moralement impossible.

LVIII. Les loix les plus précises sont sans force dès qu'elles ne reçoivent pas leur sanction du cœur même; elles restent nécessairement sans exécution lorsque leurs dispositions sont trop multipliées, que leur manutention exige le concours d'un trop grand nombre d'hommes convaincus de leur utilité, & que non-seulement l'intérêt personnel, mais encore que la négligence, l'inattention involontaire peuvent en occasionner l'infraction. Or tous ces vices se trouvent dans celles qu'on a imaginées & auxquelles il seroit nécessaire de se conformer pour extirper la variole; ils rendent l'exécution

de ces loix moralement impossible, & imprimement le même caractère de réprobation au projet de l'extirpation de cette maladie.

LIX. Les miasmes varioliques s'attachent à tous les corps exposés à leur contact, aux linges, aux étoffes de soie, de laine & de coton, au papier, aux cuirs, aux métaux, aux fruits & à tous les alimens sans exception; ils se mêlent à l'eau, au vin, à toutes les liqueurs (47); ils restent inaltérables à l'air pendant plusieurs mois, & conservent leur qualité contagieuse pendant au moins une année s'ils n'y sont pas exposés (48), & pendant plusieurs s'ils sont exactement renfermés (49); ils sont fixes, tenaces (50), ne se rendent point sensibles à la vue ni à l'odorat le plus fin quand ils sont desséchés (51); leur contagion est si prodigieuse, qu'un atôme imperceptible de ces miasmes

---

(47) Histoire de la Petite-Vérole, par M. Paulet, pag. 270, 298, 308.

(48) Voyez note 46.

(49) *Idem.*

(50) *Idem.*

(51) Van-Swieten, page 26 du cinquième vol. de ses Comm. sur les Aphor. de Boerhaave, dit, en parlant de ce miasme : *Aedè subtilis est, ut omnes sensus fugiat.*

suffit pour donner la variole (52), & qu'on peut la transporter d'un bout du monde à l'autre (53).

LX. Telles sont, au rapport même des partisans de l'extirpation de cette maladie, les qualités des miasmes varioliques; & ils appuient leurs assertions d'une foule de faits qu'ils ont puisés dans Van-Swieten (54) & dans différens autres auteurs (55), qui prouvent que la variole a été communiquée par des linges qu'avoit portés un variolé, par une lettre qu'un convalescent avoit écrite, par un portrait que, dans la même circonstance, un autre avoit fait faire & avoit envoyé; qu'une personne prit cette maladie en entrant dans une chambre où un variolé l'avoit eue quatre mois auparavant; qu'un Danois qui avoit eu la variole en Danemarck, la donna dans les isles

(52) Van-Swieten, page 26 de l'ouvrage cité: *Patet ergo incredibiliter parvam materiae contagiosae partem sufficere ad morbum producendum.*

(53) M. Paulet, page 9 du Mémoire pour servir de suite à l'Histoire de la Petite-Vérole.

(54) Page 26 de l'ouvrage cité.

(55) Beer dans sa Dissertation, de *Variol. extirp.* Werloff, page 16, n° 36.

Féroé, par une de ses chemises qu'il fit laver; qu'un autre la communiqua dans le Groenland, où il descendit. Ils rapportent qu'un jeune homme, en apparence très sain, partit d'Amsterdam où régnoit cette maladie, alla dans une maison de campagne éloignée de plusieurs lieues & où elle n'étoit pas encore, l'y prit & la communiqua à la famille de son hôte; que des enfans ayant entendu la messe dans un hôpital où il y avoit un variolé, gagnèrent la variole & la rendirent épidémique, &c. Ils assurent que l'on peut s'en infecter en touchant les ferrures, les boiseries d'un appartement qu'occupe ou qu'a occupé un malade, & même en y marchant, quoique bien chaussés. Ils disent enfin que les gardes, les parens, les médecins mêmes des variolés peuvent communiquer la variole, & l'ont plus d'une fois communiquée (56).

LXI. Tous ces faits auxquels il seroit facile d'en ajouter mille autres, portent, jusqu'à la démonstration, le danger de communiquer même médiatement avec les variolés, la nécessité de

---

(56) M. Paulet, Hist. de la Petite-Vérole, pages 166, 175, 178, 186, 311 à 316 du 1<sup>er</sup> vol. *Le seul Préservatif de la Petite-Vérole*, page 64, &c. &c.

prendre des précautions pour empêcher cette communication ; mais ils prouvent en même temps que ces précautions doivent être portées à une exactitude scrupuleuse, doivent être multipliées au point de n'exposer à aucune de ces espèces de communication ; & comme la négligence d'une seule peut rendre toutes les autres inutiles, comme il est moralement impossible qu'on les prenne toutes, comme il en est même qui sont moralement impraticables, leur nature, leur nombre ne permettent pas de compter sur l'effet qu'elles pourroient produire.

LXII. La multitude des voies par lesquelles la variole peut être communiquée exige non-seulement qu'on se prémunisse contre les occasions prochaines de ces communications, mais encore qu'on se mette en garde contre les plus éloignées. M. Paulet, convaincu de cette nécessité, dit : « Il ne suffit pas d'avoir étouffé ce » monstre dans le sein du Royaume, d'avoir » éteint le germe de la petite-vérole dans l'in- » térieur de nos maisons, il faut se préserver » encore, s'il se peut, de la contagion étran- » gère (57). » Il en résulte qu'il y a deux genres

---

(57) Histoire de la Petite-Vérole, page 365.

de précautions à prendre, les unes relatives à l'intérieur des villes, les autres conséquentes au danger de recevoir la variole du dehors.

LXIII. Les premières consistent,

A donner avis aux magistrats de l'apparition de la variole, afin qu'on marque les maisons où elle se fera déclarée, & que le signe qui y sera imprimé avertisse les personnes qui redoutent cette maladie, de n'y pas entrer (58).

A séquestrer les malades dans une chambre où il n'entre que les personnes absolument nécessaires à leur service, & où il ne se trouvera que les meubles indispensables (59); on en écartera les animaux; &, si c'est en été, on tiendra les fenêtres fermées dans la crainte que les mouches n'y entrent (60).

A élever autour des lits des malades une balustrade en forme de paravent de la hauteur de trois pieds, & jointe au parquet ou au pavement de la chambre de manière à interrompre toute communication (61).

(58) Histoire de la Petite-Vérole, page 360. Avis sur l'Art de se préserver de la Petite-Vérole, page 54.

(59) Avis sur l'Art de se préserver de la Petite-Vérole, page 54.

(60) Histoire de la Petite-Vérole, 1<sup>er</sup> vol. page 361.

(61) *Idem*, page 350.



Les gardes-malades, les médecins, chirurgiens & apothicaires feront les seuls qui pourront franchir cette barrière ; mais avant de la passer, ils se revêtiront d'une espèce de farreau de toile semblable à ceux des rouliers & qui tombera jusqu'à terre. Ils le quitteront en sortant, & après l'avoir quitté se laveront exactement les mains & le visage, & en sortant de la chambre frotteront à la porte la semelle de leurs souliers sur un linge trempé dans du vinaigre. Les gardes-malades ne sortiront pas de la chambre sans avoir pris les mêmes précautions. Les balayures des chambres seront jetées au feu, & l'eau des lavages dans les latrines (62).

Les malades ne pourront ni lire, ni écrire tant que durera leur maladie & leur convalescence. S'ils écrivent, on exposera leurs lettres & le papier qu'ils auront touché à la vapeur du vinaigre. On agira de même à l'égard des livres qu'ils auront lus, si on leur accorde cette permission (63).

Ils ne quitteront leur chambre qu'après la chute absolue de leurs croûtes & la guérison

(62) Histoire de la Petite-Vérole, pag. 353 & 354.

(63) *Idem*, & 361.

complète de tous les abcès ou ulcères qui auront accompagné ou suivi leur variole.

Ils feront lavés de la tête aux pieds avec de l'eau & du vinaigre, & feront revêtus de linges & d'habits qu'ils n'auront pas portés dans leur convalescence (64).

De ce jour-là ils ne rentreront pas dans la chambre qu'ils auront occupée, avant qu'elle n'ait été exactement purifiée; ils ne pourront paroître en public que munis du certificat d'un médecin qui attestera qu'ils ne sont plus dans le cas de communiquer la variole, & qu'ils ont été exactement purifiés (65).

On lavera avec de l'eau & du vinaigre les bois de lit, la coëffe, la houffe: on lessivera tout ce qui pourra être lessivé; on défera les matelas & lits de plume pour purifier les laines, crins, &c. dont ils étoient composés: on lavera le parquet ou pavement, les boiseries & les ferrures, & l'on parfumera la chambre pendant plusieurs jours (66).

---

(64) Histoire de la Petite-Vérole, page 362. J'ai ajouté dans cet article & dans quelques-uns des autres, des précautions qui ne sont pas indiquées par M. Paulet, mais qui en sont des conséquences nécessaires.

(65) *Idem*, page 362.

(66) Histoire citée, page 364.

Enfin tous les ustensiles, tous les meubles ; tout ce qui aura servi aux malades fera ou lessivé, s'ils en sont susceptibles, ou lavés complètement. On portera même la précaution jusqu'à brûler ce qui ne pourra pas être purifié, ou qui sera de peu de valeur. Un des partisans de l'extirpation de la variole veut même qu'on brûle le lit, les meubles, les habits & généralement tout ce que les malades auront pu toucher, & que les sarreaux des médecins & les habits des gardes-malades soient aussi jetés au feu (67).

Le linge étant le principal véhicule des miasmes contagieux, on le réunira dans une boîte placée sous le lit du malade ; il sera remis à des blanchisseuses désignées par la police, par des gens qui seront préposés pour l'aller chercher. Ceux-ci seront surveillés par d'autres, pour qu'on ne commette aucune négligence dans les précautions à prendre pour le transporter. On le renfermera en présence de ces inspecteurs dans des hottes ou des caissons garnis d'une ferrure dont ces surveillans

---

(67) Histoire de la Petite-Vérole, page 364. Projet d'anéantir la petite-vérole, par M. Antoine Le Camus, imprimé à Paris en 1767, page 28, n<sup>o</sup> 11.

garderont la clef. Ces hottes ou caiffons feront ouverts par d'autres préposés lors de la remise du linge à faire aux blanchisseuses, & l'on procédera à la lessive & au blanchissage de ces linges sans les confondre avec d'autres, & avec l'attention de les étendre à part & au grand air. Tout s'exécutera sous l'inspection des préposés qui feront laver exactement devant eux les hottes & tombereaux (68).

LXIV. Toutes ces précautions, quelque minutieuses qu'elles paroissent, sont de la plus grande importance pour l'extirpation de la variole, & l'on ne peut en douter lorsqu'on voit qu'elles sont toutes fondées sur la fixité des semences varioliques [LVI], sur la propriété qu'elles ont de conserver leur qualité contagieuse sous un volume insensible [LIX], de rester plusieurs mois inaltérables, même exposées à l'air [LVI], & d'adhérer à tous les corps possibles, sur-tout au linge [LIX]; la négligence d'une seule pourroit en effet favoriser la propagation de la variole, dès qu'un atôme de matière variolique est capable de communiquer cette maladie. Mais leur multitude, le nombre des personnes qu'exigeroit la manu-

---

(68) Histoire citée, pag. 357 & suiv.

tention du réglemeut qui les prescriroit, s'opposent à ce qu'on puisse espérer de les voir prises avec l'exaétitude qui seroit nécessaire. La crainte des amendes, des peines prononcées contre les infraéteurs des réglemens n'auroit aucun effet, parce que les délits, très faciles à commettre & à déguiser, seroient très difficiles à prouver, & qu'un danger énorme, tel que celui auquel expose la peste, en rendant sensible leur importance, pourroit seul engager les préposés à être exacts & vigilans, pourroit seul inspirer aux juges une sévérité inflexible.

LXV. Pourroit-on d'ailleurs, sans une espèce d'injustice, exiger de toutes sortes de personnes la soumission à toutes les dispositions de ce réglemeut? Les gens aisés auroient seuls la facilité de s'y soumettre; mais les pauvres, disons plus, mais la plupart de ceux qui composent les classes intermédiaires entre les pauvres & les riches, seroient dans l'impossibilité de se conformer à leurs dispositions. La plus simple réflexion sur la nature & le nombre de ces dispositions suffit pour en convaincre, & je ne me permettrai d'en faire ici que sur celle qui, en apparence, est la plus facile à exécuter, & dans laquelle on a mis assez de confiance pour

en faire le principal objet d'un règlement de police.

LXVI. On veut que les variolés ne sortent de leurs chambres qu'au bout de quarante jours. Mais dans toutes les villes, quelque peu nombreuse que soit leur population, il est une infinité de familles réduites à se rassembler dans des chambres souvent très petites, qui ne reçoivent l'air qu'à travers de très petites fenêtres, qui n'ont d'aspect que sur des cours ou des rues très étroites, peu aérées & humides. Forcer les malades à garder la chambre en pareils cas jusqu'à parfaite guérison, c'est les contraindre à respirer pendant un temps très long un air empesté, capable d'empirer leur maladie; c'est exposer les convalescens & les personnes saines à en contracter de non moins dangereuses; c'est, pour ainsi dire, condamner une très grande partie des habitans à une mort presque certaine. L'humanité qui a engagé à former ce règlement, s'opposeroit infailliblement à ce qu'on en punît l'infraction.

Si l'on ne peut donc pas même espérer l'exécution de cet article, comment s'attendre à celle des autres? Je laisse aux véritables amis des hommes à en tirer des conséquences.

LXVII. Le seul moyen de rendre ces régle-

mens utiles en se prémunissant contre la négligence si naturelle aux hommes, en facilitant l'exécution de toutes les précautions nécessaires & indiquées par ces réglemens, seroit d'établir des espèces d'hôpitaux où l'on transporteroit tous les malades qui ne pourroient s'y conformer; on seroit alors en droit d'exiger qu'on s'y soumît & de punir les infraçteurs, & d'autant plus qu'on auroit peu de bonnes raisons à apporter en faveur de la résistance.

LXVIII. La variole, comme je l'ai fait voir [XIX] & comme le remarque judicieusement M. Paulet (69), ne commence à être contagieuse que dans les premiers jours de la supuration. On pourroit attendre l'éruption sans crainte de laisser des germes de la maladie; l'attention d'employer, pour le transport des malades, des chaises ou brancards en forme de lits exactement fermés, ne les exposeroit point au danger de la répercussion des pustules; & l'on pourroit mettre en usage, dans ces hôpitaux, toutes les précautions dont l'importance a été prouvée [LXIV & LXV].

---

(69) Avis sur l'Art de se préserver de la petite-Vérole, page 31. M. Le Camus fait faire la même remarque, page 39 de son Projet d'anéantir la Petite-vérole.

On feroit les maîtres d'en écarter tous ceux qui auroient à craindre la communication des variolés, de n'en permettre l'entrée à qui que ce soit, qu'autant qu'il se soumettroit à se revêtir du sarreau désigné & se laisser purifier en sortant. Comme on se feroit ménagé un vide assez considérable pour laisser prendre l'air aux convalescens, on y retiendroit les malades jusqu'à ce que la guérison fût rigoureusement complete, on ne les renverroit dans leurs familles qu'après les avoir exactement purifiés.

Quand l'épidémie auroit cessé, on purifieroit en grand toutes les salles de cet hôpital, on brûleroit tous les ustensiles, tous les meubles qu'on désespéreroit de pouvoir parfaitement purifier. Les personnes qui auroient été employées dans cette maison ne rentreroient dans la société qu'après les purifications les plus régulières, qu'après le sacrifice de leur habillement qui seroit brûlé (70) : comme ils se feroient volontairement consacrés aux fonctions qu'ils auroient exercées, ils se feroient soumis d'avance aux conditions qu'on exige-

---

(70) Projet de M. Le Camus pour anéantir la variole.



roit d'eux, ils se prêteroient à tout, &, s'ils s'y refusoient, on seroit en droit de les y contraindre.

LXIX. Les avantages qu'on retireroit de pareils établissemens sont frappans. Ils ont engagé MM. Raft & Le Camus à en faire la base de leur projet pour l'extirpation de la variole (71); il est évident qu'il seroit illusoire d'espérer aucun succès, si l'on ne commençoit pas à en former; mais, quelque facilité qu'ils offrent pour circonscire la contagion variolique & en arrêter les progrès, une foule de motifs pris dans la connoissance du cœur humain me persuadent qu'ils seroient insuffisans.

LXX. L'amour-propre & même les sentimens les plus respectables, s'opposeroient à l'effet qu'on s'en seroit promis. Ce seroit en vain que, pour ménager la délicatesse des uns, on donneroit à ces établissemens le nom de *Maison de santé* ou *d'hospice*; ce seroit en vain qu'on y rassembleroit dans des salles, dans des appartemens différens, les malades de différentes classes de citoyens, qu'en recevant les uns gratuitement, on fixeroit pour les autres des

---

(71) Dans le Mémoire du premier, lu à l'Académie de Lyon; & dans le Projet du second, déjà cité.

prix relatifs aux attentions qu'ils exigeroient ; l'idée d'hôpital frapperoit probablement tout le monde & en écarteroit une grande partie des malades.

Cette répugnance n'auroit que peu d'inconvéniens , si les gens riches étoient les seuls qu'elle empêchât de profiter de ces établissemens , parce qu'ils ont la facilité de suivre à la lettre tous les articles du règlement fait pour arrêter les progrès de la contagion ; mais la fausse honte feroit indubitablement le même effet sur une infinité de personnes qui n'auroient pas les mêmes ressources ; & de plus, les sentimens les plus naturels, les plus respectables, suffiroient pour détourner les moins aisés, même les plus pauvres, de conduire ou de permettre qu'on conduise leurs malades dans ces hôpitaux.

LXXI. Il ne faut pas s'attendre à voir tous les pères, toutes les mères se décider à se séparer d'un enfant chéri dans le moment où le danger qu'il court augmente leur affection ; tous les enfans bien nés consentiront-ils à se reposer sur d'autres des soins à donner aux auteurs de leurs jours dans des circonstances intéressantes ? toutes les femmes tendres, tous les époux sensibles se rassureront-ils sur la

vigilance, sur l'attention de ceux qui seront préposés pour rendre service aux malades ?

On a cru, on croira peut-être encore pouvoir affoiblir l'induction à tirer de cette réflexion, en disant : Tous seroient libres de s'y retirer avec les objets de leur tendresse ; mais il y auroit nécessairement des temps où il seroit impossible qu'un hôpital pût contenir tous ceux qui devroient s'y renfermer ; mais une mère de famille ne peut aisément abandonner son ménage, son époux, ses autres enfans. La nécessité de suivre un métier, un commerce, des affaires de toute espèce, ne permettra pas toujours aux enfans, aux maris, aux femmes de prendre ce parti. Enfin les plus indigens des citoyens auroient souvent la plus grande répugnance à profiter de ces avantages.

J'en appelle à tous les médecins que la charité porte à visiter les pauvres malades des paroisses de cette ville, à toutes les personnes que le même motif fait voler à leur secours ; ils savent, que la plupart de ces malheureux répugnent à se laisser conduire dans l'hôpital, que leurs parens opposent bien souvent la résistance la plus vive aux conseils qu'on leur en donne. J'ai mille fois été témoin de ce que j'avance, J'ai mille fois employé, mais en vain,

pour les y décider, les motifs les plus pressans de surmonter une répugnance que je leur montrais comme très déraisonnable; la tendresse qui la légitimoit me fermoit la bouche.

LXXII. Il faudroit donc souvent employer la violence pour y entraîner tous ceux qui seroient dans le cas d'y être conduits; mais alors on ne feroit qu'exciter l'industrie de la tendresse à dérober la connoissance des malades, on la porteroit à renoncer aux secours des gens de l'art qu'on auroit obligés à trahir son secret. Le mal qu'on auroit voulu prévenir en deviendroit plus grand: d'ailleurs cette violence ne pourroit être autorisée que par un danger aussi énorme que celui de la peste; & le péril auquel expose la variole étant infiniment moins grand [LI & LII], cette violence révolteroit.

LXXIII. Quelque important, quelque nécessaire que fût l'établissement d'un hôpital pour faciliter l'extirpation de la variole, tant de causes morales [LXX & LXXI] contribueroient à empêcher qu'on n'en profitât, qu'il deviendroit inutile. M. Paulet, que la réflexion en a convaincu, a cessé d'adopter sur ce point le sentiment de MM. Raft & Le Camus, &

s'est borné (72) à recommander les autres précautions dont j'ai fait connoître l'insuffisance.

L'extirpation de la variole, qu'on ne pourroit opérer dans une ville, qu'autant qu'on auroit pris toutes ces précautions avec une scrupuleuse exactitude, est donc moralement impossible. Mais supposons qu'on soit parvenu, contre toute vraisemblance, à y réaliser ce projet, il faudroit pour que son exécution ne laissât plus de craintes, il faudroit qu'il fût impossible que la même maladie n'y fût en aucun temps apportée du dehors, & l'examen des précautions qu'on a imaginées pour prévenir ce malheur, va faire sentir que l'espérer ce seroit se faire illusion.

LXXIV. Le germe variolique s'attache à toutes sortes de corps, y adhère fortement, reste long-temps inaltérable, échappe souvent aux sens, peut être transporté d'un bout du monde à l'autre, un atôme de ce levain suffit pour communiquer la variole [ LIX ]; ainsi, tant qu'une ville aura quelque commerce, quelques relations de besoins ou d'affaires avec une autre d'où cette maladie n'aura pas été ex-

---

(72) Voyez son Avis au Public sur son plus grand intérêt, pag. 55 & suiv., son Histoire de la Petite-Vérole, 1<sup>er</sup> vol. page 347.

extirpée, tant qu'une Province ou un Royaume se trouveront dans la même position à l'égard des Royaumes voisins, cette Ville & ce Royaume auront à craindre que la variole ne leur soit apportée de mille manières différentes; & pour la préserver de ce malheur, il faudra, ou interrompre tout commerce entre eux, ou soumettre les personnes, les lettres & les objets de commerce à des purifications, à des épreuves rigoureuses, dont l'énumération seule fera sentir l'embarras & l'impossibilité, dont l'examen prouvera l'insuffisance, & conséquemment l'inutilité.

LXXV. La première précaution à prendre est d'établir un cordon de troupes qui circoncrive l'endroit d'où la variole a été extirpée. Il faudra multiplier ces cordons autant de fois qu'il y aura de Villes qui auront eu cet avantage, à moins que le projet de l'extirpation n'ait été exécuté avec succès dans tous les Villages, & même dans tous les Hameaux qui seront à sa portée.

Ces cordons diminueront en nombre, mais augmenteront d'étendue à proportion du progrès de l'extirpation, & se réduiront à un seul lorsque tout un royaume aura été exactement purgé de tout le venin variolique.

LXXVI. Les gardes qui les formeront ne laisseront passer aucune personne qui aura des marques récentes de variole ; & comme il est à craindre que toutes les autres ne portent dans leur sein un germe variolique prêt à se développer , n'en recèlent des semences dans leurs habits , dans leurs voitures ; comme ces semences peuvent être renfermées dans les marchandises , dans les denrées qu'on voudra introduire , comme les lettres peuvent en contenir , les gardes arrêteront indifféremment tout le monde , forceront tout le monde ou à faire , dans des espèces de lazarets , un séjour de plus de trois mois , ou à souffrir qu'ils soient exactement purifiés par des bains , par des lotions & des parfums appropriés. Leurs hardes , leurs voitures , les marchandises , les denrées seront également purifiées par des fumigations & des lotions. Il n'y aura d'exemptions pour personnes , pas même pour les couriers ordinaires & extraordinaires ; ils seront parfumés , fumigés & lavés , & toutes leurs lettres , leurs dépêches , seront exposées au moins à la vapeur du vinaigre brûlé (73).

---

(73) Voyez , l'Histoire de la Petite-Vérole de M. Paulet , pag. 366 & suiv. , les Mémoires de MM. Rast & Le Camus.

LXXVII. La seule exposition de tant de précautions à prendre , fait sentir , comme je l'ai annoncé , les embarras inséparables de leur multitude , & l'impossibilité morale du projet dont l'accomplissement les exige. Aussi , quoiqu'elles soient toutes ou prescrites par les auteurs de ce projet , ou conséquentes à leurs principes , quelques-uns d'entre eux se sont-ils restreints à n'exiger de ces barrières que du côté où des nouvelles sûres auroient averti du danger qui seroit à redouter par la réalité du règne de la variole , à demander qu'on donne avis aux directeurs des postes , des traites & des voitures publiques , des endroits hors du royaume dont la communication est à craindre , & que , d'après ces renseignemens , ils soient obligés de timbrer les lettres & les marchandises du mot *susp.* afin qu'arrivées à leur destination , on ne les ouvre qu'avec précaution , on les brûle , on les purifie exactement (74) : mais , même en admettant ce correctif , peut-on n'être pas frappé de l'embarras énorme qui résulte de tant de précautions à prendre , & de l'impossibilité morale

---

(74) Voyez l'ouvrage cité par M. Paulet, pag. 366 & suiv.



de les voir prises avec l'exactitude nécessaire ?

LXXVIII. C'est cette impossibilité qui les rendra nécessairement insuffisantes, & conséquemment inutiles.

Une seule lettre, un seul ballot de marchandises, une seule personne qui recéleront des semences varioliques, n'a qu'à échapper à la vigilance des préposés ; le correspondant qui recevra cette lettre ou cette marchandise, l'hôte qui accueillera cette personne, n'a qu'à négliger de parfumer les unes, n'a qu'à communiquer sans circonspection avec l'autre, & voilà la variole régénérée dans l'endroit d'où elle avoit été bannie.

Les directeurs chargés de timbrer quelques lettres & quelques marchandises des lettres *susp.* n'auront qu'à oublier de leur imprimer cette marque, & le danger dont elle devoit avertir étant méconnu, peut se réaliser.

Que de correspondans ne faudroit-il pas dans les pays étrangers, pour être instruit à propos ? S'ils sont négligens, leurs avis arriveront trop tard ; &, quelque exacts qu'ils soient, la maladie aura pu franchir la barrière long-temps avant que les ordres de l'arrêter aient été expédiés.

L'insuffisance, l'inutilité de ces précautions,

sont donc évidentes. Celles des autres ne sont pas moins démontrées.

LXXIX. Si l'on se décidait à former des cordons de troupes, il faudroit qu'ils fussent assez ferrés, pour qu'il n'y eût pas un seul point de la circonférence du pays à préserver que l'infection pût percer; il faudroit que les gardes fussent assez vigilans pour arrêter tous ceux qui se présenteroient à la frontière, assez nombreux pour résister à la force de ceux qui ne voudroient pas se soumettre aux épreuves exigées, assez désintéressés pour ne jamais se laisser séduire par l'éclat de l'or, même par celui de quelques pièces de la plus petite monnoie.

Il faudroit que toutes les épreuves fussent faites avec une exactitude portée jusqu'au scrupule, que les séquestres de cent jours fussent observés avec la plus grande rigueur; & peut-on raisonnablement compter sur cette vigilance, sur cette fidélité, sur cette exactitude?

Il y aura des denrées, des marchandises que les épreuves détérioreroient, dont le retard dans les expéditions diminueroit la valeur; il y aura des dépêches, des correspondances dont l'importance, dont la célérité sont indispensablement nécessaires à la

fortune des particuliers , au bien de l'Etat. Les épreuves auxquelles on doit soumettre les personnes, sont si défagréables, qu'en réfléchissant à tous les inconvéniens qui résulteroient de toutes ces précautions, on ne peut douter que l'industrie ne mît tout en œuvre pour les éluder, & qu'elle n'y réussît souvent. Dès-lors peut-on n'en pas sentir l'insuffisance & l'inutilité?

LXXX. Des certificats pris dans les lieux du départ, tant des hommes que des marchandises, & par lesquels il sera constaté que la variole n'y règne pas, pourront rendre ces précautions moins nécessaires. Les partisans de l'opinion que je combats regardent cette ressource comme suffisante, pour rassurer contre toutes les craintes possibles. Il faudra que ces certificats soient pris, non-seulement dans l'endroit du départ, mais encore dans tous ceux où les marchandises auront pu être déchargées & rechargées, où les voyageurs auront fait le séjour le plus court, où ils feront même seulement passés : d'ailleurs quelle confiance méritent la plupart des certificats ? Disons-le avec franchise & avec douleur : quiconque connoît les hommes, fait que plusieurs certificats sont donnés avec légèreté,

arrachés à la complaisance. Ceux dont il seroit question dans ce cas-ci , partiroient de mains toujours inconnues , & , par cette considération seule , pourroient souvent être faux & seroient toujours suspects.

Il faudroit que ceux qui les donneroient fussent tous convaincus de leur importance ; que le plus grand intérêt de l'humanité fermât leur cœur aux sentimens de tout autre intérêt. Ce seront des étrangers qui n'auront d'autre relation avec le royaume , que celles d'un commerce utile à eux-mêmes ou à leur patrie. Qu'on réfléchisse , & qu'on décide si des certificats peuvent rassurer.

LXXXI. L'examen de toutes les précautions à prendre pour se préserver de la contagion étrangère [ LXXV à LXXX ] , démontre donc leur insuffisance & leur inutilité ; leur énumération a prouvé l'impossibilité de les prendre toutes. Le projet dont l'exécution dépend de l'exactitude de ces précautions , est donc moralement impossible. Il faudroit , pour que ce projet pût inspirer de la confiance , qu'on pût se passer de ces précautions ; que tous les Souverains de l'univers , se ligant contre la variole , fissent tous , & en même temps , exécuter dans leurs Etats respectifs

les réglemens dont j'ai rapporté les dispositions [ LXIII ]. M. Paulet a senti la nécessité de ce concert de toutes les Puissances (75). Mais peut-on se flatter qu'il ait jamais lieu ? Supposons cependant qu'une conformité d'opinions l'eût favorisée, une paix universelle pourroit seule en assurer l'efficacité ; il faudroit même qu'elle durât plusieurs années : si l'intérêt venoit à la rompre avant la consommation de l'extirpation de la variole , à quoi auroit servi tout ce qu'on auroit fait ?

LXXXII. Tous les partisans de ce projet ont senti la force de ces remarques, prévu les conséquences qu'on pouvoit en tirer ; ils ont cru les affoiblir & répondre à tout, en disant :

Quand il arriveroit que par le défaut du concours des Souverains, que par la négligence des préposés aux frontières, que par l'inexactitude des épreuves, la variole se fît jour dans un pays d'où elle auroit été expulsée, on seroit sûr d'en arrêter les progrès par les moyens imaginés & désignés [ LXIII ]. Pour empêcher qu'elle ne se répande, il suffira que

---

(75) Histoire de la Petite-Vérole, page 321 du 1<sup>er</sup> volume.

dans chaque ville, dans chaque bourgade ou village, on soit aux aguets, de manière qu'étant instruit du moment de l'apparition de cette maladie, on se ligue contre l'ennemi commun (76).

LXXXIII. Je pourrois d'abord, pour toute réponse, renvoyer aux réflexions que j'ai fait faire sur le peu de confiance qu'on doit donner à tous ces moyens [ LXV à LXXII ]. Mais je trouve dans l'état des villes d'où la variole auroit été complètement expulsée, dans ce qui se passe journellement sous nos yeux à l'égard des réglemens les plus intéressans, des motifs bien capables de faire sentir jusqu'à quel point les partisans de l'extirpation de la variole se font illusion dans cette circonstance.

LXXXIV. Il est dans la nature de l'homme de n'être ému que par les objets présens, ou qui frappent souvent leurs sens. La rareté des circonstances où ils se représentent, les font perdre de vue; & si ces objets ont, dans l'occasion, excité la vigilance des magistrats, donné lieu à des réglemens de police, ces

---

(76) M. Paulet, dans son Avis au Public sur son plus grand intérêt, pag. 65 & suiv..

réglemens, oubliés peu à peu, ne sont remis en vigueur qu'après qu'il s'est écoulé un temps considérable depuis le moment où le besoin s'en est fait sentir de nouveau. C'est ce qui arriveroit infailliblement à l'égard des villes & sur-tout des villages, si jamais on étoit parvenu à en extirper la variole; cet oubli seroit même d'autant plus complet, qu'il y auroit plus de temps que cette maladie auroit été extirpée, & le mal auroit déjà fait les plus grands progrès long-temps avant qu'on eût peut-être pensé à les arrêter, & long-temps avant qu'on eût pu employer avec exactitude les précautions autrefois ordonnées pour s'opposer à ses ravages.

LXXXV. Cet inconvénient auroit des conséquences d'autant plus terribles, que la ville auroit été plus complètement désinfectée & depuis un plus grand nombre d'années. Le nombre de ceux qui n'auroient pas eu la variole seroit alors si considérable, qu'il ne se trouveroit peut-être personne pour mettre en vigueur les réglemens à suivre; que la crainte empêcheroit tout le monde d'approcher les malades; que la disposition à contracter la maladie, multiplieroit ceux-ci à l'infini; & que les médecins eux-mêmes n'étant point

exercés à traiter la variole , sur laquelle ils n'auroient plus que des connoissances théoriques , n'apporteroient que des soins timides de la plus dangereuse conséquence. Ces villes qu'on auroit si scrupuleusement délivrées du mal qui leur enlevoit à la longue un dixième de leurs habitans , en perdrait probablement alors un nombre indéfini & très considérable ; elles se verroient exposées aux mêmes malheurs qu'ont éprouvés les pays où la variole a paru pour la première fois, ou n'y est rentrée qu'après plusieurs années. Elle coûta la vie à plus de vingt mille hommes en Islande , à sa première apparition ; elle fit périr cinq cents vingt-huit personnes , presque toute la jeunesse de Bergen , en 1749, où elle se déclara après en avoir disparu pendant sept ans (77).

On ne peut donc pas raisonnablement se rassurer contre les malheurs qui suivroient le retour de la variole dans les villes désinfectées , par la [ LXXXIV ] certitude d'en arrêter rapidement les progrès ; & ceux-ci seroient nécessairement d'autant plus funestes ,

---

(77) Voyez page 183 de l'Histoire de la Petite-Vérole de M. Paulet, où cet auteur cite l'Histoire de Norwege , par Eric Pentopidan.



qu'il se seroit écoulé plus de temps depuis le moment de la désinfection.

LXXXVI. Se rassureroit-on sur le peu de probabilité de la contagion étrangère, par la considération du petit nombre de points par lesquels elle pourroit rentrer dans le royaume ? Mais il me semble qu'on s'abuse, quand on prétend que la vigilance du Gouvernement pourroit négliger de se porter sur celles des frontières qui sont formées par des chaînes de montagnes élevées, puisque la contrebande trouve bien le moyen de les franchir ; qu'elle pourroit également ne pas s'occuper des côtes, vu que les quarantaines, exigées de tous les vaisseaux qui viennent des lieux suspects, mettent à l'abri de cette contagion. Mais ces quarantaines seroient insuffisantes à l'égard d'une maladie contagieuse dont la semence résiste à l'air pendant cent jours [ LVI ] ; mais ces quarantaines n'ont lieu que sur les côtes de la Méditerranée & pour les vaisseaux qui viennent du Levant. Quoique cette région soit celle d'où, selon toute apparence, la variole nous a été apportée, elle n'est pas la seule qui puisse nous la communiquer à présent. Cette maladie s'est, pour ainsi dire, naturalisée par-tout, & nous sommes menacés de  
de

de la voir rentrer par tous les points de la circonférence du royaume. La certitude de ce danger, est ce qui rendra toujours le projet de l'extirpation de la variole impraticable & illusoire.

LXXXVII. Je veux cependant qu'on parvienne à le réaliser : tous nos concitoyens seront-ils, après ce succès, à l'abri pour toujours de la contagion variolique ? Il faudra donc qu'ils ne sortent jamais de leurs pays, ni pour leur instruction, ni pour aucune affaire de commerce ; il faudra que la nécessité de repousser par la force, de prévenir ou punir des injustices, ne les oblige jamais à suivre les étendarts de la patrie dans des pays étrangers ; il faudra que l'ambition n'engage jamais des voisins injustes à faire une invasion dans le royaume : car, dans tous ces cas-là, nos concitoyens se trouveroient exposés à la contagion, qui seroit d'autant plus redoutable pour eux, qu'ils seroient moins en garde contre elle ; d'autant plus dangereuse pour l'Etat, que la plus grande partie des soldats, que même presque tous, si le projet de l'extirpation avoit été consommé depuis longtemps, seroient exposés à contracter la variole. Dans ces circonstances, cette cruelle

maladie pourroit elle seule détruire des armées entières & enlever à l'Etat ses défenseurs.

Prétendrait-on que j'exagère les conséquences, les difficultés de ce projet ? Mais dès qu'il est certain, d'après les auteurs mêmes de ce projet, qu'un atôme de semence varioleuse suffit pour donner la variole, que cette semence s'attache à tout, peut être invisible & portée d'un bout du monde à l'autre, conserve son activité meurtrière pendant un temps considérable, même exposée à l'air, on aura nécessairement à redouter la négligence, l'inexactitude des préposés contre sa contagion, l'insuffisance des moyens employés contre elle.

LXXXVIII. Sous quelque point de vue qu'on envisage donc ce projet, il n'est point fait pour rassurer contre les dangers de la variole. Sa possibilité physique n'est pas prouvée de manière à ne laisser aucune crainte de la voir naître spontanément parmi nous, sans que la contagion l'ait produite [IV à XLII]. Son impossibilité morale est portée jusqu'à la démonstration par l'insuffisance, par la difficulté, par les inconvéniens des précautions à prendre pour opérer cette extirpation [LVIII à LXXXVII]. L'exemple des succès obtenus contre la lèpre, le mal-des-ardens, le feu

Saint-Antoine & la peste, ne peut autoriser l'espérance d'y parvenir par les moyens qu'on a employés contre ces maladies : le projet qui a pour objet d'extirper la variole est enfin moralement impraticable, cette extirpation moralement impossible.

LXXXIX. Ce projet annonce dans ses auteurs, dans ses partisans, des vuës patriotiques bien louables ; mais on peut l'affimiler à celui de la paix perpétuelle, imaginé par le respectable Abbé de Saint-Pierre ; son exécution est même encore plus difficile. L'univers est partagé entre une quarantaine de Souverains ; que ces quarante hommes, qu'on peut supposer plus éclairés que les autres, imposent silence à toutes leurs passions, & le rêve du bienfaisant Abbé sera réalisé. Il faudroit que plus de cent millions d'hommes commendassent aux leurs & fussent à l'abri des séductions de leur cœur (78), pour extirper réellement la variole.

---

(78) On avoit dit à l'abbé de Saint-Pierre, que le cardinal de Fleury avoit goûté son projet. Il y ajouta cinq articles & le présenta à cette Eminence. Elle lui répondit : « Monsieur, vous en avez oublié un essentiel ; il faut envoyer une troupe de Missionnaires pour

Félicitons donc les auteurs de ce projet , sur les motifs qui les leur ont dictés ; mais ne nous laissons pas éblouir par leurs promesses. La variole est très redoutable ; attachons-nous à diminuer les risques qu'elle nous fait courir , par l'usage des moyens que l'observation & l'expérience nous ont fait connoître : tout dépend de ne pas nous tromper sur le choix à en faire : c'est à déterminer ceux qui méritent notre confiance , que je vais m'appliquer dans la seconde Partie de ce Mémoire.

---

» y préparer le cœur & l'esprit des Princes contrac-  
» tans. » On pourroit dire aux partisans de l'extirpa-  
tion : *Il faut envoyer une armée de Prédicateurs pour dis-  
poser le cœur & l'esprit à l'admettre.* Anecd. Littéraires,  
Paris, 1750, deuxième vol. page 447.



---

---

**S E C O N D E P A R T I E.**

**XC.** LA variole n'est point dangereuse par elle-même, mais seulement par les circonstances dans lesquelles elle se déclare, par des causes qui lui sont absolument étrangères, & qui, souvent, en altèrent la bénignité [ CIII ]. Presque tous les hommes sont nécessités à la contracter (79). On peut ne la plus craindre

---

(79) Les anti-inoculateurs se sont efforcés de persuader que le nombre de ceux qui n'étoient pas susceptibles de prendre la variole, étoit très grand. Ils s'étoient de celui des personnes qui meurent sans l'avoir eue; mais, comme il est une infinité de gens dont la vie est très courte, leur raisonnement n'est pas concluant, & d'autant moins qu'on a beaucoup d'exemples de gens qui ont pris cette maladie dans un âge très avancé. On lit dans la Gazette salutaire, année 1770, n° 28, qu'un paysan du bailliage de Losgawen Minnen l'a eue à 108 ans; & dans la même Gazette, année 1772, n° 36, qu'un nommé Mathurin Lapeyre, tailleur pour femme, en a été attaqué à l'âge de 94 ans. Nous avons vu à Dijon le R. P. Pacot de l'Oratoire la prendre à plus de 80 ans; & M. Thiery, avocat général, ainsi que mademoiselle sa sœur, en mourir dans un âge très avancé.

après l'avoir eue, parce qu'il est extrêmement rare qu'elle attaque deux fois le même sujet [ . . . ]. Elle se communique aisément par contagion.

XCI. L'observation & l'expérience ont révélé ces vérités importantes presque dès les premiers instans de l'apparition de la variole. Le laps du temps n'a fait qu'ajouter à leur authenticité; & la découverte des moyens capables d'affoiblir les dangers de cette maladie, a été l'effet de l'impression qu'elles ont faite sur l'ame tendre des parens alarmés par les ravages cruels & fréquens dont ils étoient les témoins.

Il se sont dit à eux-mêmes, puisqu'on doit prudemment regarder la variole comme inévitable, puisqu'on ne l'a presque jamais deux fois, puisqu'il est des circonstances où elle est très peu dangereuse, & qu'au moyen de la contagion de cette maladie on peut la faire naître à volonté, mettons à profit cette facilité; étudions les occasions favorables à sa bénignité; ne les laissons pas échapper quand nous les aurons reconnues. La variole, qui feroit courir les plus grands risques à nos enfans si nous confions au hazard le soin d'en déterminer le développement, cessera d'être

dangereuse, si nous la forçons à paroître dans le moment où rien ne peut altérer sa simplicité.

XCII. De ce raisonnement à la découverte des moyens de se procurer cet avantage, l'intervalle ne pouvoit qu'être très court. Aussi fut-il bientôt franchi; & par-tout où la variole se naturalisa, l'on vit des pères employer différens moyens pour la communiquer à leurs enfans, dans le temps où ils crurent qu'ils effuieroient cette maladie sans danger.

L'observation fut leur guide. Ils voyoient que ceux qui approchoient les variolés contractoient ordinairement la variole quand ils ne l'avoient pas eue; &, pour la faire prendre à leurs enfans, ils les conduisirent près des malades, les obligèrent à rester dans leurs chambres, à manger, à jouer avec eux, & quelquefois même les firent coucher dans le même lit.

XCIII. Ce n'étoit là que l'enfance de l'art de communiquer la variole. L'expérience ne tarda pas à faire sentir l'imperfection de cette méthode, à laquelle je donnerai le nom de cohabitation. Et les pères capables de réfléchir reconnurent bientôt qu'elle étoit souvent inefficace; & que souvent la variole qui en étoit



l'effet, n'avoit pas toujours le caractère de bénignité qui faisoit l'objet de leurs desirs.

A ces réflexions, vinrent se joindre les lumières que donne l'observation sur l'efficacité contagieuse du pus & des croûtes varioliques, appliquées immédiatement à la surface du corps. Elles décidèrent à mettre à profit la fécondité de cette espèce de semence; & la méthode connue sous le nom d'inoculation, fut substituée à celle de la cohabitation.

Ce fut d'abord par l'application de ce pus & de ces croûtes sur quelques parties du corps, que l'on commença à la pratiquer. Ce moyen ne réussissant pas toujours, les uns cherchèrent à rendre son effet plus sûr, en ouvrant les pores par de fortes frictions (80); les autres, en amollissant la peau par des fomentations émollientes (81). L'expérience augmen-

(80) Cette manière d'inoculer est en usage, de temps immémorial, dans la principauté de Galles. Recueil sur l'Inoculation, Paris, 1756, page 69. Elle l'est également en Irlande. Histoire de la Petite-Vérole, de M. Paulet, page 204 du 1<sup>er</sup> vol.

(81) En Circassie, suivant M. Paulet, page 206 de l'ouvrage & du vol. cité, on enveloppe pendant trois jours les cuisses & les jambes de linges trempés dans une décoction émolliente, ensuite on frotte ces parties avec des croûtes varioliques en poudre.

tant successivement les connoissances , on facilita l'introduction du levain contagieux par des incisions , par des piqûres , par des plaies superficielles faites au moyen du vésicatoire (82). Il est des peuples qui l'ont introduite dans le nez ; il en est qui l'ont portée jusques dans l'estomac.

XCIV. Les médecins , avant le commencement de ce siècle , n'avoient aucune con-

---

(82) En Circassie , en Grèce & dans l'Inde , on inocule par des incisions & par des piqûres ; les unes & les autres sont très superficielles. Les inoculations ont été faites pendant long-temps en Angleterre & dans toute l'Europe par incision : on en a pratiqué quelques-unes en enlevant l'épiderme avec un vésicatoire , & recouvrant la plaie de coton imprégné de pus variolique. Mais , depuis 1763 , la méthode des piqûres est celle qui est le plus en usage.

Les Chinois introduisent dans le nez de petits tampons de coton , chargés de croûtes de variole en poudre , mêlée à un peu de musc. On a fait un essai de cette méthode à Londres sur un prisonnier de Neugaltz , & les effets qu'elle produisit ont engagé à la proscrire.

C'est à Constantinople qu'on a imaginé de faire avaler des croûtes varioliques ; mais cette méthode a été peu accueillie , par rapport aux accidens que caufoit l'impression des molécules contagieuses sur l'estomac.

noissance de l'inoculation, & ils avoient plutôt toléré qu'adopté la méthode de la cohabitation, principalement suivie par le peuple. Mais depuis 1717, les moyens de diminuer les dangers de la variole, en la forçant à se développer quand on le veut, sont devenus l'objet des réflexions de tous les médecins animés de l'amour du bien public. Les ouvrages de Timoni & de Leduc, les expériences tentées en Angleterre, le compte qu'en a rendu M. Jurin, & une infinité d'autres écrits faits pour & contre l'inoculation, ont ouvert tous les yeux sur le mérite de cette découverte. On a apprécié les différentes méthodes; on en a imaginé de nouvelles; &, en ramenant l'inoculation à la simplicité avec laquelle la pratiquoient les femmes Grecques à Constantinople, Sutton est parvenu à lui donner un degré de perfection qui augmente beaucoup ses avantages (83).

---

(83) Les avantages de la méthode Suttonienne ne consistent cependant pas simplement dans les piqûres, mais dans l'attention qu'il a de faire respirer un air libre à ses malades, & dans l'usage des purgatifs antimoniaux, mercuriels, qu'il administre à très petite dose, non-seulement pendant la préparation

XCV. Les succès foutenus de cette découverte, & qui chaque jour lui font de nouveaux partisans, ne permettent plus de la regarder avec indifférence; & dès qu'il est certain qu'on peut diminuer les dangers de la variole en accélérant son développement, dès que, malgré les suffrages nombreux qu'a obtenus l'inoculation, il est encore des médecins & une grande partie du public qui lui préfèrent la méthode de la cohabitation, il est intéressant de décider à laquelle des deux on doit donner la préférence. Peut-on se contenter d'exposer seulement à la contagion les personnes auxquelles on veut faire prendre la variole, ou faut-il pratiquer sur eux l'inoculation? C'est le problème important que je vais tâcher de résoudre.

XCVI. Quelle que soit la méthode qu'on emploie, c'est le levain variolique qu'on cherche à introduire dans la masse humorale, & l'objet qu'on se propose est de donner une variole bénigne. Celle des deux méthodes qui

---

des sujets, mais encore pendant l'intervalle de l'inoculation à la fièvre d'éruption; & sa méthode a été adoptée & perfectionnée par Dymisdale. Voyez la traduction de son ouvrage par M. Fouquet, en 1772.

rendra l'introduction de ce levain plus certaine, & qui rassurera davantage contre les complications capables d'altérer la simplicité de la variole, d'où dépend sa bénignité, sera donc celle qui méritera la préférence. Ainsi, pour donner la solution du problème que j'entreprends de résoudre, il faut déterminer laquelle, de la cohabitation ou de l'inoculation, peut introduire plus sûrement le levain variolique, & expose le moins aux complications qui rendent la variole dangereuse.

XCVII. L'observation ne peut donner aucune lumière sur la première partie de ce problème; car, si l'on voit fréquemment des personnes qui, après avoir été exposées à la contagion, n'ont point alors contracté la variole & l'ont prise lorsqu'elles s'y attendoient le moins, on voit aussi que l'inoculation a quelquefois manqué son effet ordinaire, & que des sujets infructueusement inoculés, ont eu par la suite la maladie qu'on avoit inutilement tenté de leur donner.

Le calcul des uns & des autres de ces faits, pourroit seul donner des termes de comparaison décisifs; & ces calculs n'ont pas été entrepris, & sont même impossibles à faire.

Mais, si l'on est forcé de renoncer au secours

de l'observation pour s'affurer du degré de certitude de ces deux méthodes, on peut y parvenir en se rendant attentif à la manière dont s'opère l'infection dans l'une & dans l'autre. L'on reconnoît alors que si toutes les deux ne donnent pas toujours la variole, la cohabitation doit la communiquer plus rarement que l'inoculation; qu'ainsi elle est moins sûre dans son effet.

XCVIII. Il n'y auroit pas le plus léger doute à former sur cet objet, si, comme le prétendent les partisans de l'extirpation de la variole, l'air n'étoit jamais le véhicule du germe variolique; car, l'infection par la cohabitation ne pouvant avoir lieu qu'au moyen du contact du pus ou des croûtes des variolés, il suffiroit de faire observer que ce contact ne peut pas aussi sûrement favoriser l'introduction du levain contagieux, que l'insertion opérée par l'inoculation.

Je me garderai bien de tirer avantage d'un principe dont j'ai démontré la fausseté; [ XVI à XL. ] j'admettrai donc qu'un sujet exposé à la cohabitation peut recevoir le levain variolique par la voie de la respiration & de la déglutition, & par celle de la peau. Mais je vais prouver que, malgré la multipli-

cité de ces voies, les effets de la cohabitation, relativement à l'introduction de ce levain, sont infiniment moins sûrs que ceux de l'inoculation.

XCIX. Dans la première de ces méthodes, l'air peut, il est vrai, introduire les semences de variole par la bouche & par le nez, les porter sur la membrane qui tapisse l'intérieur des narines, la bouche, l'arrière-bouche, l'œsophage, la trachée-artère & le poumon; il peut les mêler à la salive & les introduire dans l'estomac par la déglutition; mais, quoiqu'il s'en charge, il les abandonne facilement, & il est possible que l'air ne soit inspiré ou avalé, qu'alors qu'il s'en est dépouillé à la rencontre de quelque corps que ce soit. D'ailleurs, quand bien même il les auroit conservés, il est possible que les molécules varioliques, après avoir été déposées sur les parties que l'air contagieux aura touchées, soient rejetées par l'expiration [XXIV], par l'expectoration, par la sputation, & par l'expulsion de la morve.

Le levain variolique peut encore être déposé sur les alimens & introduit avec eux dans l'estomac; mais les substances alimentaires peuvent l'envelopper de manière à

empêcher son effet. La digestion peut le dénaturer en changeant le mode qui le rendoit contagieux ; il peut, enfin, être expulsé avec les matières fécales.

Quoique la respiration & la déglutition soient donc, suivant la remarque de Van-Swieten, (84) les voies par lesquelles la variole se communique le plus aisément, elles peuvent souvent ouvrir inutilement une route au levain variolique ; & la cohabitation, dont l'efficacité est relative aux degrés de possibilité de l'infection par ces différentes voies, n'est donc pas sûre dans ses effets ; elle le paroît encore moins quand on la considère comme introduisant ce levain par les pores de la peau.

C. Cette introduction exige de la part des pores une disposition à absorber les molécules varioliques, &, de la part de celles-ci, qu'elles soient appliquées assez long-temps pour qu'elles puissent se frayer un passage à travers ces pores.

Mais, dans la méthode de la cohabitation, ce n'est que sur des parties découvertes que le levain variolique peut s'appliquer, & les pores de ces parties étant ordinairement très resserrés, sont peu disposés à l'admettre : la

---

(84) Pag. 25 du cinquième vol. des Comm. sur les Aphorismes de Boerhaave.



durée de leur application pourroit balancer la résistance que leur oppose l'astriktion de ces pores, & cette durée peut rarement être assez prolongée. Les frottemens, les lotions fréquentes, auxquels les parties découvertes sont exposées, peuvent enlever les molécules de ce levain, avant que leur séjour sur ces parties ait été assez long pour en favoriser l'absorption par les pores.

Toutes ces possibilités, auxquelles se réunissent les plus grandes probabilités, prouvent donc que, dans la méthode de la cohabitation, le hasard préside à l'introduction du levain variolique, & conséquemment qu'elle est peu sûre dans son principal effet. L'inoculation l'est-elle davantage ? Il est, à ce qu'il me semble, facile de le démontrer.

CI. On peut réduire à deux espèces les méthodes employées pour inoculer. Dans l'une, on se contente d'appliquer des molécules varioliques à la surface du corps, mais sur une partie dont le contact de l'air n'ait pas desséché, durci la peau, & à leur préparer une issue par les pores, à l'aide des frictions ou des fomentations émollientes.

Dans l'autre, on ouvre, on soulève ou l'on enlève l'épiderme, pour porter immédiatement

tement le levain variolique à l'orifice des vaisseaux absorbans.

Dans toutes deux, au moyen d'un appareil convenable, on maintient pendant un temps assez long ce levain appliqué à la partie, aux vaisseaux par lesquels il doit être absorbé.

Cette attention d'en prolonger l'application doit nécessairement favoriser davantage son introduction par ces deux méthodes, que par celle de la cohabitation. Le choix d'une partie sur laquelle l'air a eu peu d'action, la préparation par les frictions ou par les fomentations, assurent encore la prééminence à la première sur celle-là; mais la seconde espèce d'inoculation en a encore bien davantage, puisque, en la suivant, on ouvre les vaisseaux cutanés qui doivent transmettre le levain variolique, on enlève, on écarte la cuticule qui, dans l'état ordinaire, rétrécit ou bouche en partie leur orifice externe & gêne l'absorption, que la plaie faite à ces vaisseaux présente aux molécules contagieuses une issue si facile, que leur introduction est certaine, & que la seule circonstance où elle pourroit ne pas avoir lieu, seroit celle où le sang qui auroit coulé des plaies, auroit entraîné ces mo-

lécules ; mais ces plaies n'étant presque jamais sanglantes , l'inefficacité de l'infertion doit être excessivement rare.

CII. Quelle que soit donc la méthode par laquelle on pratique l'inoculation , l'introduction du levain variolique doit être plus certaine qu'en cherchant à la favoriser par la cohabitation , & la plus grande certitude de cet effet de l'inoculation doit lui mériter la préférence ; mais ce qui ne permet pas de la lui refuser , c'est qu'à l'avantage de pouvoir , par son moyen , saisir plus sûrement , pour donner la variole , l'instant où l'on a des raisons pour croire qu'elle fera bénigne , cette méthode réunit celui d'écarter toutes les causes qui pourroient causer des complications dangereuses , tandis que la méthode de la cohabitation fait courir le risque de plusieurs complications redoutables.

CIII. Tous les Médecins instruits conviennent que la variole est une maladie nullement dangereuse par elle-même , mais qui peut devenir funeste lorsqu'elle se déclare dans des circonstances peu favorables à sa bénignité.

Ces circonstances sont relatives à l'âge , au sexe , aux différens états du corps & de l'ame , aux préjugés , à l'éloignement des secours

nécessaires, à la température des saisons, au règne des épidémies, & à la nature de la partie à travers laquelle le virus variolique se fera introduit.

L'on peut, dans la méthode de la cohabitation, ainsi que dans l'inoculation, mettre les variolés à l'abri des influences de plusieurs de ces circonstances; mais il en est contre lesquelles la première n'offre pas autant de ressources que la seconde; il en est auxquelles la première expose nécessairement, tandis que l'autre en garantit aussi nécessairement.

CIV. Dans toutes deux on est libre de choisir, pour donner la variole, le premier âge, ou celui qui n'est pas encore assez avancé pour que la peau ne se prête pas convenablement à l'éruption, pour que l'altération des humeurs, la tension, la trop grande force ou la rigidité des solides, ne rendent point tumultueux ou insuffisant le mouvement intestin qui doit produire cette éruption. Soit qu'on se décide donc à faire prendre la variole par cohabitation ou par l'inoculation, l'on n'a rien à craindre de l'influence que l'âge peut avoir sur l'événement.

CV. Les complications que pourroient causer les différens états des personnes du sexe,

ne font pas davantage à redouter, dès qu'on a la liberté du choix du moment pour pratiquer l'une & l'autre de ces deux méthodes.

Cette liberté fait encore que la bénignité de la variole produite par l'une ou par l'autre, ne peut recevoir aucune altération conséquente à l'effet des passions, puisqu'on se gardera bien de les employer dans le trouble & dans l'agitation que les affections de l'ame pourroient causer.

CVI. Si les préjugés, en conseillant un traitement peu convenable, rendent souvent la variole funeste, il n'est pas possible qu'ils influent sur celle qu'on fait prendre. Il a fallu, pour se déterminer à exposer des personnes chéries à la contagion ou à les inoculer, il a fallu s'élever au dessus de tant de préjugés, qu'il n'est pas à présumer qu'on reste alors asservi à ceux qui ont le traitement de la variole pour objet.

CVII. Cette maladie, qui souvent se guériroit par les seules ressources de la nature, exige fréquemment des secours éclairés, des soins assidus que la tendresse seule peut engager à prendre.

Il est possible d'en être attaqué sur mer, au milieu d'un camp ou d'une ville assiégée, dans

un pays étranger, où l'on seroit absolument isolé.

Il est possible que l'invasion imprévue de cette maladie force à s'arrêter dans une petite ville, dans un village, sans être à portée des gens exercés à gouverner cette maladie; l'éloignement seul de leur famille peut, en privant les malades des soins qu'anime la tendresse, aggraver les accidens, & donner à une variole peu dangereuse un caractère de malignité. Mais, soit qu'on se décide pour la cohabitation ou pour l'inoculation, les complications, que ces circonstances pourroient occasionner, ne sont nullement à craindre.

CVIII. On se met donc à l'abri des dangers que ces différentes circonstances pourroient décider, en adoptant indifféremment l'une ou l'autre de ces méthodes, & à leur égard l'inoculation ne présente pas plus d'avantages que la cohabitation; mais la parité cesse quand on les apprécie l'une & l'autre par la facilité qu'elles donnent de soustraire les variolés aux autres causes capables d'altérer la simplicité de leur maladie.

CIX. En se déterminant à communiquer une maladie, il faut être au moins moralement sûr qu'elle sera bénigne, & conséquemment on

ne doit ni inoculer, ni exposer à la contagion de la cohabitation, ceux dont le tempérament, dont l'état des humeurs & des organes pourroient faire craindre que la variole ne fût fâcheuse (85); mais si ces dispositions vicieuses sont de nature à pouvoir être corrigées par le régime & par quelques remèdes dans un espace de temps plus ou moins long, on peut prendre ce parti en employant auparavant les moyens capables d'opérer ce changement. Mais dans

---

(85) Ce qui doit engager à prendre ce parti, est non-seulement la crainte de l'événement, mais encore parce que les révolutions de l'âge & des circonstances peuvent ramener les sujets à un état sain, avant qu'ils ne prennent spontanément la variole. Cette remarque peut servir de réponse à ceux qui apportent la nécessité du choix des sujets comme une preuve de l'inutilité de l'inoculation, parce que, disent-ils, la variole naturelle ne seroit pas dangereuse pour eux, & que l'inoculation, pour être utile, devroit être convenable aux sujets mal-sains. Leur raisonnement seroit bon si les sujets les plus mauvais ne pouvoient pas devenir bons; si ceux qui sont dans l'état le plus désirable ne pouvoient pas devenir mal-sains, & être pris de la variole dans ces circonstances défavorables; car, tant que l'un & l'autre seront possibles, il sera nécessaire d'inoculer les bons sujets & de ne pas inoculer les mauvais.

ce cas la méthode de la cohabitation est moins avantageuse que l'inoculation, & d'autant moins que l'état des sujets exige de plus longues préparations.

En effet, dans la première on est nécessité à profiter de l'occasion d'un variolé dont la maladie soit bénigne, & cette nécessité s'oppose à ce qu'on donne aux préparations la durée qu'exigeroit la réforme des dispositions capables de rendre l'événement fâcheux.

Dans la seconde au contraire, comme on peut inoculer quand on le veut, à l'aide du levain variolique tenu en réserve, on peut prolonger les préparations autant de temps qu'il est nécessaire.

L'inoculation est donc, sous ce point de vue, plus avantageuse que la méthode de la cohabitation. Le seul cas où la différence cesseroit d'être sensible, seroit celui où, prévoyant depuis long-temps la possibilité de l'apparition d'une variole bénigne, on auroit depuis long-temps travaillé à rétablir la santé de ceux auxquels on seroit dans l'intention de faire prendre cette maladie par la cohabitation. Mais l'incertitude du moment où tout favorisera l'exécution de ce projet, rend toujours cette



méthode moins avantageuse à cet égard, que l'inoculation.

La crainte des complications que pourroient occasionner la température des saisons & le règne des épidémies, assure encore à cette méthode l'avantage sur celle de la cohabitation.

CX. Pour mettre celle-ci en usage, il est indispensable que la variole règne, & dès-lors on n'est pas libre de choisir la circonstance d'une température convenable. Lorsque cette maladie règne, elle est presque toujours épidémique, & les causes de son épidémie pourroient altérer sa simplicité par des complications dangereuses.

On peut, au contraire, ne pratiquer l'inoculation que dans une saison favorable, & dans un temps où il n'y a aucune épidémie redoutable.

Mais ce qui achève d'établir une disparité frappante entre la méthode de la contagion & l'inoculation, disparité toute à l'avantage de celle-ci, c'est la qualité des parties sur lesquelles le levain variolique est déposé dans l'une & dans l'autre de ces méthodes.

CXI. Le levain variolique exerce avec plus d'énergie son activité sur la partie à travers la-

quelle il a pénétré, que sur toute autre. C'est une vérité reconnue de tous les médecins; elle sert de base à un argument des partisans de l'extirpation de la variole, contre la possibilité de l'infection de l'air par les molécules varioliques [ XXII ], & l'observation prouve que, si le dépôt de ces molécules s'est fait sur des organes très nerveux, dont les fonctions sont très intéressantes à la vie, les accidens sont graves & souvent funestes [ XXVII ]; il en résulte que, si dans la méthode de la cohabitation on n'est pas maître de diriger le levain variolique sur la partie où l'on doit desirer qu'il s'attache, & si l'inoculation en laisse la liberté, celle-ci doit exposer à des complications moins fâcheuses que celle-là, & conséquemment être bien plus favorable aux vues qu'on se propose en les pratiquant.

Or, que fait-on lorsqu'on se décide à employer la méthode de la cohabitation? On place les sujets dans les mêmes circonstances que ceux qui prennent la variole par la contagion ordinaire. Ceux-ci la contractent par la voie de la respiration & de la déglutition, bien plus souvent que par celle de la peau [ XXVII ]; ceux-là seront donc exposés à la prendre plutôt par ces voies dangereuses que par l'autre. Le

hasard seul pourra empêcher que la variole qu'ils contracteront, ne soit accompagnée d'accidens fâcheux & souvent funestes [ XXVII ].

Mais en inoculant, c'est sur la peau, c'est dans un grand éloignement des organes dont les fonctions intéressent la vie, que l'on applique le levain variolique : son principal effet s'exerçant sur la partie qui l'a reçu, son action ne peut donner lieu à des complications dangereuses.

CXII. Quoique l'on puisse donc, par la méthode de la cohabitation, soustraire les variolés à l'influence périlleuse d'une partie des circonstances capables d'altérer la simplicité de la variole [ CIV à CVII ], elle ne peut pas rassurer contre le danger de toutes ces complications, parce qu'il est des causes de ces complications, contre lesquelles elle n'offre que de foibles ressources [ CIX & CX ], parce qu'il en est auxquelles cette méthode expose ceux pour lesquels on y a recours [ CXI ].

L'inoculation, au contraire, offre toutes les facilités possibles pour écarter l'influence de toutes les circonstances qui pourroient rendre la variole dangereuse [ CIV à CVIII ]; elle ne peut donner lieu par elle-même à aucune complication redoutable [ CIX à CXI. ]

Elle a donc à cet égard sur la cohabitation des avantages frappans. J'ai fait voir qu'elle en avoit d'aussi sensibles, relativement à la certitude de l'introduction du levain variolique [ XCIX à CI ]. Puisqu'on doit la préférence à celle des deux méthodes, qui, par la certitude de son effet, donne plus de facilité à saisir le moment favorable au développement de la variole; puisqu'on la doit à celle qui expose le moins aux complications capables de rendre cette maladie dangereuse [ XCVI ], l'inoculation doit être préférée à la cohabitation.

CXIII. L'art de diminuer les dangers de la variole, étoit, pour ainsi dire, dans son enfance, lorsqu'on imagina celle-ci; la tendresse ingénieuse, éclairée par l'expérience, a inventé les différentes espèces d'inoculation, & cette découverte a été perfectionnée par près d'un siècle d'observations. Cette considération seule devoit suffire pour décider en sa faveur tous les gens raisonnables.

Que les noms ne nous fassent pas illusion. La méthode de la cohabitation est, de même que l'inoculation, une introduction du virus variolique; c'est une véritable inoculation, mais moins sûre dans ses effets, que celle qui en porte le nom; c'est enfin la plus défectueuse,

la plus dangereuse de toutes celles qu'on a inventées. La pratiquer, c'est imprudence; la pratiquer & décrier l'inoculation, c'est inconscience : c'est prendre un parti qui annonce au moins bien peu de réflexion.

CXIV. Quoique la variole soit probablement étrangère à notre climat, elle s'est naturalisée parmi nous & dans l'univers entier, de manière à ne pas laisser l'espérance de la voir jamais cesser (86); on ne peut pas se flatter d'en opérer l'extirpation : je crois avoir porté jusqu'à la démonstration, la preuve de l'impossibilité morale d'y réussir. Le seul parti que la prudence engage à prendre, est de travailler à diminuer les dangers dont la variole nous menace. On en recherche les moyens depuis douze siècles; on s'est convaincu qu'en allant au devant de cette maladie, on la rend moins

---

(86) Van-Swieten, pag. 18 du cinquième vol. des Comm. des Aphor. de Boerhaave, en considérant que cette maladie est la même de nos jours qu'elle étoit du temps de Rhasis, qu'un atome de matière variolique la reproduit, que ce levain conserve sa qualité contagieuse pendant un temps indéterminable, dit qu'on a lieu de craindre qu'elle ne cesse pas de fitôt d'affliger le genre humain. *Jure meritò metuendum videtur quod infestus adeò humano generi morbus non tam citò delendus sit.*

dangereuse. La méthode de la cohabitation & l'inoculation en offrent la facilité. Je viens de faire voir que celle-ci méritoit d'être préférée à la première ; n'hésitons donc pas à lui donner notre suffrage. Des écrivains, des savans, des philosophes du premier ordre, ont répandu sur cette découverte un jour si lumineux, qu'elle devoit être universellement approuvée. Mais la prévention s'oppose encore à ce que mes concitoyens lui donnent sans réserve la confiance qu'elle mérite. L'amour de la patrie m'engage à tenter en leur faveur quelques nouveaux efforts, & je leur dis avec confiance : Daignez, pour un moment, vous dépouiller des préjugés qui vous trompent ; parcourez avec moi les écrits des partisans & des détracteurs de l'inoculation ; portez avec moi les yeux sur tout l'univers, & j'ose espérer que vous ferez convaincus de la bonté, de l'importance de cette découverte.



---

---

### TROISIÈME PARTIE.

CXV. **D**ÈS que Miladi Montaigu , à son retour de Constantinople , eut fait connoître l'inoculation aux Anglois ( 87 ), il se fit dans les esprits de ceux qui étoient faits pour l'apprécier , un mouvement qui donna lieu à des écrits pour & contre cette méthode.

L'on faisoit prendre en inoculant , une maladie qu'on pouvoit regarder comme tôt ou tard inévitable , mais qui ne devoit pas se développer dans le moment où l'on se décidoit à la donner , qui pouvoit même avoir des suites funestes. La tendresse qui ne réfléchit pas , la piété qui souvent réfléchit trop peu , l'attache-

---

( 87 ) Milord Montaigu étant ambassadeur à Constantinople en 1717 , M. Maitland , son chirurgien , fut frappé des succès de l'inoculation , & il inocula le fils aîné de ce Milord , qui eut une vérole très bénigne. Miladi , à son retour à Londres en 1721 , fit inoculer par le même chirurgien , sa fille alors âgée de quatre ans. Ce fut la première inoculation faite en Angleterre , & qui ouvrit les yeux sur les avantages de cette découverte.

ment au système de la prédestination, ému-  
rent, alarmèrent les parens qui n'étoient que  
tendres : les théologiens qui n'étoient que  
pieux, les prédestinatisiens que leur opinion  
aveugloit (88), tous crurent voir dans l'ino-  
culation, un attentat contre la vie des hom-  
mes, contre les décrets de la Divinité.

---

(88) Ce système a plus de partisans que l'on ne  
croit, & il ne m'appartient pas de le discuter. Mais  
quand ces MM. disent que s'il est décidé que l'on doit  
avoir la variole dans un temps donné, il ne convient  
pas à l'homme de vouloir avancer le moment de son  
développement, ne peut-on pas leur répondre :  
Comme la découverte de l'inoculation étoit dans les  
décrets de la Divinité, est-ce aller contre ses décrets  
que de s'en servir? & n'a-t-il pas également été prévu  
qu'un père, convaincu de la bonté de ce remède, en  
feroit usage pour prolonger les jours d'un enfant qu'il  
chérit? Si quelqu'un tente Dieu, disoit M. Chais,  
pasteur à la Haye, dans son *Essai Apologétique de l'Ino-  
culation*, pag. 77, & M. Tissot dans son *Inoculation  
justifiée*, pag. 105 & suiv., ce ne sont pas les inocu-  
lateurs; ce sont ceux qui, loin d'admettre cette pra-  
tique, courent volontairement le risque d'avoir une  
variole dangereuse, en refusant un moyen d'en dimi-  
nuer le danger & que la Providence a fait connoître.  
Ils ressemblent à ces malades qui, sous le prétexte qu'ils  
doivent mourir si leur heure est venue, ne veulent  
prendre aucun remède.



A ces motifs si puissans pour enfanter des objections, vinrent se réunir l'intérêt de l'amour-propre, les prétentions de la rivalité. L'inoculation étoit une découverte nouvelle. Les gens de l'art qui aspiraient à faire croire qu'ils savoient tout, auroient, en l'admettant, reconnu qu'il leur restoit quelque chose à apprendre : la bonté, l'importance de cette nouveauté, pouvoient donner du crédit à ceux qui les premiers s'en étoient déclarés partisans ; il falloit la décrier pour maintenir l'opinion d'une science sans bornes, pour ne laisser aucun avantage à ses rivaux.

De-là tant d'efforts pour s'opposer aux progrès de cette découverte. Si quelques-uns de ses détracteurs agirent avec la candeur d'une ame timorée & véritablement alarmée par les malheurs dont l'inoculation leur paroissoit pouvoir être la cause, la plupart d'entre eux, par des déclamations artificieuses, par des réticences adroites, par des assertions fausses, mais toujours répétées avec assurance, quoique toujours démasquées, montrèrent que la passion seule conduisoit leur plume (89).

---

(89) On peut en juger par les lettres de Wagstaf, d'Olonde, d'Ouglas, dont on trouve des extraits dans

Mais l'indécence des manœuvres de ceux-ci ne fut pas toujours apperçue ; la bonne foi des autres la fit méconnoître , & les raisonnemens contre l'inoculation , firent pendant long-temps une assez forte impression sur le cœur qui sent & ne raisonne pas , pour balancer l'autorité des preuves de faits qui parloient en faveur de cette découverte : & il faut avouer que , dans les premiers temps , quelques assertions des partisans de l'inoculation & quelques événemens malheureux , parurent légitimer les

---

le Recueil sur l'Inoculation , à Paris 1756 , pag. 277 ; par le Tableau de la Petite-Vérole , ouvrage de M. Cantwel , & par une infinité d'autres écrits que je ne cite pas , par ménagement & par considération pour leurs auteurs. On voit par-tout des raisonnemens captieux , des faits donnés comme vrais , qui ont été démontrés faux , une affectation à écarter tout ce qui pouvoit être favorable à l'inoculation & à accueillir tout ce qui peut être interprété contre elle ; & ce qui ne doit pas peu étonner , c'est de trouver dans des ouvrages postérieurs à ceux-ci & d'auteurs dignes d'estime à bien des égards , des faits rappelés comme certains , tandis que la fausseté en est évidente. Telle est , par exemple , l'épidémie de Boston , attribuée à l'inoculation , tandis qu'il a été prouvé que la variole commença à régner en mai , & qu'on n'inocula qu'au mois d'août.

craintes respectables des uns, autoriser les déclamations, les sarcasmes des autres.

CXVI. Il seroit absurde de se donner une maladie, quelque légère qu'elle fût, si l'on pouvoit raisonnablement se flatter de ne l'avoir jamais; si, après l'avoir effuyée, on pouvoit, sans pusillanimité, en craindre la récurrence; & si le danger de l'attendre n'étoit infiniment plus grand que celui d'aller en quelque sorte au devant d'elle. Aussi est-ce par la très grande probabilité d'être tôt ou tard attaqué de la variole, de ne l'avoir qu'une fois, & d'en affoiblir considérablement le danger en la prenant dans un temps favorable à son issue, que les partisans de l'inoculation de cette maladie se sont décidés en faveur de cette découverte.

Mais les premiers inoculateurs avoient donné pour constant, & sans aucune restriction, que tous les hommes devoient avoir la variole; qu'on ne l'avoit jamais deux fois: les premières inoculations ne furent pas assez heureuses pour faire trouver dans la pratique de cette méthode, un avantage aussi grand que celui qu'on promettoit; & ces assertions, par leur trop d'extension, ces événemens, par leur nombre, éloignèrent la conviction des per-

sonnes impartiales , fournirent aux mal-intentionnés des argumens spécieux capables de faire illusion.

CXVII. Les Médecins Arabes , auxquels nous devons la première connoissance de la variole , avoient posé en fait qu'elle étoit inévitable , & qu'on ne l'avoit jamais deux fois. Ils avoient donné pour cause de la nécessité d'effuyer cette maladie , & de la certitude de n'avoir pas à en craindre la récurrence , l'existence d'un germe dont la destruction s'opéroit par l'éruption variolique , & qui , une fois détruit , ne se reproduisoit plus. Cette opinion qui paroissoit appuyée sur l'observation , & qui donnoit une raison probable des phénomènes particuliers à la variole , a été admise universellement jusqu'au moment où l'inoculation est devenue un objet de discussion ; & , aucun motif n'ayant porté à la combattre , les premiers inoculateurs l'adoptèrent , & s'en servirent pour établir les avantages de la découverte qu'ils vouloient faire connoître.

Mais leurs adversaires , saisissant avec adresse le foible du système étiologique des Arabes , combattirent avec succès la supposition du germe préexistant , prouvèrent que ce germe ne pouvoit exister dans le corps humain , &

s'autorisant de plusieurs exemples de personnes mortes dans un âge avancé sans avoir eu la variole, de plusieurs faits de récidives arrivées même après l'inoculation; faits qu'ils donnèrent tous pour vrais quoique très suspects, & pour la plupart démontrés faux, mais qui, à les supposer vrais, étoient extrêmement rares; ils parvinrent à présenter comme incontestables des propositions absolument contraires aux assertions des inoculateurs, à établir que tous les hommes n'étoient pas nécessités à prendre tôt ou tard la variole; qu'on pouvoit en être attaqué plusieurs fois, & que le germe imaginé par les Arabes étoit un être de raison.

Il n'est pas surprenant que les conséquences déduites de ces raisonnemens, aient pu faire hésiter sur le mérite de l'inoculation, & retarder la conviction qui devoit lui assurer tous les suffrages. Doivent-elles produire les mêmes effets aujourd'hui? J'ose assurer le contraire.

CXVIII. Les partisans de cette découverte ont depuis long-temps renoncé à l'opinion du germe variolique (90); &, pour la donner

---

(90) On peut en juger par le premier & second Rapports que le célèbre Antoine Petit, D. R. de la

encore pour base de leurs raisonnemens , il faut , ou avoir négligé de s'instruire , ou avoir oublié ce qu'on a su , ou dissimuler ce que l'on fait.

Ils admettent , il est vrai , une disposition particulière des humeurs , nécessaire pour que la contagion variolique puisse décider l'éruption de la variole. Mais , sans cette supposition , pourroit-on expliquer pourquoi beaucoup de personnes ne contractent jamais cette maladie , ni par cohabitation , ni par inoculation ? pourquoi presque tous ceux qui l'ont eue une fois , bravent impunément la contagion variolique ? pourquoi , en inoculant des personnes

---

F. de Méd. de Paris , a fait en 1766 dans l'assemblée des commissaires de cette savante compagnie ; il ne fonde aucun de ses raisonnemens sur le germe prétendu ; il relève M. de l'Épine qui lui attribue cette opinion ; & à cette occasion , dans une note , à la page 7 du premier Rapport , il dit :

» Quand on cherche la vérité , s'arrête-t-on , de  
» part & d'autre , à des opinions particulières suran-  
» nées , ou bien à ce que disent quelques enthousiastes  
» de nos jours ? Ce n'est pas aux inoculateurs qui vi-  
» voient il y a trente ans , que les anti-inoculateurs ont  
» maintenant à faire. »

qui avoient eu la variole, ou spontanément, ou par inoculation, il n'a pas été possible de la leur faire prendre (91) ? L'observation qui prouve tous ces faits, doit forcer les anti-inoculateurs à admettre également cette disposition. La querelle qu'ils ont suscitée au sujet de la réalité du germe supposé par les Arabes, n'est donc plus, à présent, qu'une dispute de

---

(91) Un des criminels de Neugatte, sur lesquels on fit, en 1721, les premières épreuves de l'inoculation, avoit eu la variole & ne la reprit pas. Les exemples de cette espèce se sont fort multipliés : il n'est aucun inoculateur qui n'en puisse citer. J'ai très peu inoculé, mais un de mes fils, élevé loin de moi jusqu'à l'âge de sept ans, avoit eu la variole sans que j'en eusse été instruit; l'inoculation que je pratiquai sur lui, en même temps que sur deux de mes autres enfans, n'eut point d'effet, tandis qu'elle réussit sur les autres : je l'y soumis une seconde fois & toujours sans succès; & j'appris ensuite qu'il avoit payé le tribut quelques années auparavant. Un des faits de cette espèce, qui est si décisif qu'on ne peut conserver le plus léger doute quand on en est instruit, est celui qui concerne le célèbre Mati, auteur du Journal Britannique; il avoit eu la variole spontanée, il en portoit des marques frappantes; pour convaincre un incrédule, il se fit inoculer, sous ses yeux, en 1756, & ne reprit pas cette maladie.

mots, & leur succès dans la discussion relative à ce germe, est évidemment très indifférent au sort de l'inoculation.

Tout se réduit à savoir si cette disposition à contracter la variole se trouve dans un si petit nombre de sujets, que chacun puisse raisonnablement croire ne pas la receler dans son sein; si les récurrences de variole sont assez multipliées pour autoriser les gens sages à redouter encore cette maladie, quand l'éruption variolique a détruit la disposition qui les en rendoit susceptibles.

CXIX. Je pourrois, par le petit nombre de ceux qui échappent à la contagion de cette maladie, par l'observation de ceux qui ont pris cette maladie dans un âge avancé, montrer que peu de personnes peuvent espérer d'être du nombre de ces privilégiés.

Je pourrois, en admettant les récurrences annoncées, & en négligeant de faire sentir combien elles sont suspectes, prouver que leur rareté n'autorise pas à les redouter. Mais je me bornerai à apporter en preuve l'opinion générale, celle de tous les hommes aux yeux desquels la pusillanimité, les passions n'ont pas obscurci la vérité.

Qu'on interroge un habitant de la campagne,



qui ait du bon sens, qu'on lui demande s'il croit n'être pas dans le cas de craindre la variole quand il ne l'a pas eue, s'il la redoute encore quand il l'a effuyée; sa réponse sera négative, & sa conduite prouve tous les jours que cette réponse est l'effet de la conviction. Qu'on fasse la même question à tous les gens raisonnables, ou plutôt qu'on examine de quelle manière ils se conduisent dans l'occasion, & l'on verra que tout le monde évite, autant qu'il le peut, la contagion variolique avant d'avoir été attaqué de la variole, & que les pusillanimes seuls la redoutent après avoir éprouvé l'éruption variolique.

Cette crainte, cette sécurité ne forment-elles pas un argument sans réplique? ne démontrent-elles pas que s'il est réellement quelques personnes assez privilégiées pour n'être pas susceptibles de contracter la variole, s'il en est d'assez malheureuses pour être dans le cas de l'avoir plusieurs fois, l'expérience a prouvé que leur nombre est si peu considérable, qu'il ne doit point influer sur la détermination des gens qui pensent sainement?

CXX. Mais, quel que soit le nombre des uns & des autres, on ne peut en tirer aucune induction contre l'inoculation; elle ne donne

point la variole à ceux qui l'ont déjà eue ; elle ne la communique pas à tous ceux sur lesquels on la pratique, & la plupart de ceux-ci ne l'ont jamais contractée par la suite ; elle épargne donc les privilégiés, & ne la fait prendre qu'à ceux qui en étoient susceptibles par la disposition de leurs humeurs.

Quant aux récidives survenues après l'inoculation, la plupart sont des varioles arrivées à des sujets qui avoient été inoculés sans succès, & qui conséquemment avoient cette maladie pour la première fois (92). L'histoire de plusieurs des faits donnés pour preuve de récidives, après des varioles communiquées par l'inoculation, montre que les maladies qu'on décrit n'étoient point de ce genre (93). Plusieurs des observations de récidives, données avec une confiance étonnante, sont des fables inventées par la passion des anti-inoculateurs

---

(92) Entre autres ouvrages où ces faits sont avoués & discutés, il faut lire les deux Rapports faits à la Faculté par l'illustre Antoine Petit, pag. 20 & suiv. du premier, 53 du second.

(93) Voyez les mêmes Rapports, pag. 20 du premier & 54 du second. Voyez aussi la Lettre de M. Tissot à M. de Haën, &c. &c. &c.

(94), & il y en a à peine deux ou trois en France qui portent le caractère respectable de la vérité.

Malgré tant de motifs de suspecter la plus grande partie de ces faits de récidive, je consentirai volontiers à les admettre tous comme constans; & je vois qu'en rassemblant tous ceux que les anti-inoculateurs annoncent, tant à Constantinople, qu'en Italie, en Angleterre, en Amérique & en France, leur nombre est d'une douzaine. Mais, comme on ne peut refuser de m'accorder qu'il y a eu dans ces diffé-

(94) Indépendamment des preuves que M. Maitland a données de la fausseté de la plupart des assertions de Wagstaf, nous pouvons faire mention de celles que l'orateur du collège des médecins de Londres a apportées contre des faits cités avec confiance par M. Cantwel. Ce médecin a prétendu que milord Montjoie étoit mort, à Paris, de la variole spontanée, après avoir eu cette maladie par inoculation; & les regrets de la mère de ce lord sur ce qu'elle ne l'avoit pas fait inoculer, regrets rendus publics, démontrèrent la fausseté de cette assertion.

Les faits du même genre rassemblés par M. de l'Epine dans ses Rapports à la F. de Méd. de Paris, ont été également démontrés peu exacts dans une lettre insérée dans le J. de Méd. T. 23, page 95, dans le second Rapport de M. Petit, pag. 52 & suiv.

rens pays, depuis le temps où l'on pratique l'inoculation, plusieurs millions d'inoculés, le danger des récidives est dans le rapport de douze à plusieurs millions; &, pour ne laisser aucun subterfuge, je bornerai le nombre d'inoculés à douze cents mille : d'où il suivra que ce danger est, au plus, comme un est à cent mille; qu'ainsi la rareté prodigieuse de ces événemens ne peut pas être regardée comme un motif suffisant pour engager à proscrire l'inoculation. On ne prétendra pas, sans doute, que, si ces événemens paroissent si rares, c'est que les inoculateurs les ont dissimulés avec soin, & qu'il est à présumer qu'ils sont infiniment plus nombreux, puisque la variole inoculée étant la même espèce de maladie que la spontanée, & ces événemens étant très fréquens après celle-ci, ils doivent l'être au moins autant après celle-là.

Cette remarque tombe d'elle-même, lorsqu'on fait attention que les anti-inoculateurs se sont portés à la recherche de ces faits avec un empressement, une affectation qui ne leur ont pas toujours permis de respecter la vérité.

Plus on multipliera le nombre des récidives supposées à la suite de la variole spontanée, plus on ajoutera de motifs en faveur de l'ino-

culacion, puisqu'il en résulteroit que par cette méthode on se mettroit plus à l'abri des retours de variole, qu'en s'exposant à la prendre spontanément. Mais, gardons-nous bien de nous prévaloir de cette supposition peu réfléchie & contredite par des médecins du plus grand nom, & d'autant plus que l'ignorance de ceux qui ne savent pas distinguer la véritable variole de la variolette, & des maladies éruptives analogues à celle-ci, a pu seule accréditer l'opinion de ces récidives (95).

---

(95) Une infinité d'auteurs ont fait mention des fausses varioles auxquelles on a donné en Italie, en Allemagne, en Angleterre & en France, différens noms. Un anonyme en a fait imprimer à Paris en 1759, chez d'Houry, un Traité qui a pour titre, *la Vérolette*, & Van-Swieten l'a également décrite pag. 10 du cinquième volume de son Comm. des Aphor. de Boerhaave.

Comme on confond tous les jours cette maladie avec la véritable variole, & que le peu de connoissance qu'on en a donne lieu aux histoires de récidives de celle-ci, je me fais un devoir de la décrire d'après les deux auteurs que je viens de citer, & les observations que j'ai été dans le cas d'en faire. Cette description, en facilitant la comparaison des accidens caractéristiques de la variolette & de la variole, em-

CXXI. Il n'est donc pas nécessaire à la cause de l'inoculation, que la variole attaque, sans exception, tous les hommes, & qu'elle

---

pêchera que ceux qui cherchent la vérité, ne soient désormais abusés par des apparences trompeuses.

Une fièvre plus ou moins vive, mais ordinairement légère, & qui ne dure que vingt-quatre, ou au plus trente-six à quarante heures, accompagnée de mal-aise, de courbature, d'un léger mal de tête & quelquefois de nauzées, précède le plus souvent l'éruption; mais souvent aussi la fièvre est à peine sensible, & les malades n'éprouvent que de la courbature & du mal-aise.

C'est sur la fin du premier jour, quelquefois le second, & rarement le troisième, que se fait l'éruption : tous les accidens cessent dès qu'elle est faite, & la fièvre ne reparoît plus dans tout le temps de la maladie. Les malades reprennent leur appétit, & n'éprouvent aucun des accidens qui arrivent dans la véritable variole.

Les pustules qui caractérisent la variolette, sont ordinairement peu nombreuses; quelquefois, cependant, assez abondantes & répandues par tout le corps. Elles sont toujours distinctes & jamais confluentes. Dans le premier instant elles ont la rougeur des pustules varioliques, mais leurs progrès sont infiniment plus rapides; elles se développent, s'ouvrent & se dessèchent dans l'espace de deux ou trois jours. Quelquefois cependant il y en a parmi elles dont

ne puisse quelquefois avoir des récidives. Il suffit que presque tous les individus de l'espèce humaine soient susceptibles de la contracter ; il suffit que les récidives soient prodi-

---

la terminaison est plus lente, & qui conservent plus long - temps les apparences varioliques ; mais leur nombre est au plus en raison des autres, comme *x* est à 60.

Ces pustules sont , pour la plupart , remplies d'une sérosité limpide. Quelquefois cette sérosité blanchit & ressemble un peu à du pus , d'autres fois elle se durcit. On apperçoit très rarement à leur base , le cercle enflammé des pustules varioliques , jamais elles ne s'applatissent dans leur centre comme celles-ci , elles ne conservent pas , comme celles de la variole discrète , la forme conique , mais sont sphériques , & leur diamètre est plus grand que celui de leur base ; en se desséchant , elles se couvrent d'une pellicule menue & sèche , & la chute de cette pellicule laisse appercevoir un stygmate très différent de ceux qu'on observe à la place des pustules varioliques.

Si l'on examine ces stygmates ou vestiges, une quinzaine de jours après l'exsiccation, on voit qu'ils sont livides, sans enfoncement ni élévation , tandis que ceux qui succèdent à la variole sont pourprés ou violets, enfoncés dans le centre & plus ou moins relevés sur les bords. Les taches de la variole sont au moins aussi larges que l'étoient les pustules ; celles de la variolette sont beaucoup moins larges , & il n'y a

gieusement rares, & voilà les vérités sur lesquelles les inoculateurs de nos jours autorisent le suffrage qu'ils donnent à l'inoculation.

Si le trop d'extension des principes admis

---

d'exception que pour celles des pustules que j'ai dit ressembler quelquefois aux varioliques, ou que les malades ont enflammées en les grattant.

Toutes les fois donc qu'une maladie éruptive aura les symptômes, la marche & les suites que je viens de décrire, ce ne fera donc point une variole, mais une variolette; & tout médecin instruit qui fait que l'éruption des varioles discrètes ne se fait que le quatrième jour, que cette maladie est confluyente toutes les fois qu'elle paroît dans le second ou le troisième, ne prendra jamais le change, en voyant l'éruption de la variolette se faire quelquefois dès le premier jour, & être toujours discrète, jamais confluyente ni dangereuse.

Quoique les apparences puissent donc en imposer, ces deux maladies diffèrent trop essentiellement pour que des gens éclairés puissent les prendre l'une pour l'autre. Aussi Van-Swieten, convaincu par son expérience qu'on n'a pas la variole deux fois, n'hésite-t-il pas à attribuer les récidives prétendues de cette maladie, à l'erreur où ces apparences ont jeté les observateurs. Il faut voir, pag. 10 & suiv. avec quelle force de raisonnement il détruit les inductions que l'on croit pouvoir tirer des histoires de ce genre, rapportées même par des auteurs dignes de confiance; la



par les premiers inoculateurs a été favorable à leurs adverfaires , ceux qui s'élèvent aujourd'hui contre cette découverte , ne peuvent

---

plupart n'ont point été les témoins des premières ou des fécondes varioles ; c'est fur le rapport des parens , des nourrices & d'autres personnes faites pour fe tromper , ou qui avoient quelque intérêt à séduire , qu'ils ont cru ces récidives , & l'on fent bien que tous ces témoignages font fufpects. D'ailleurs , remarque Van-Swieten , tant de praticiens célèbres affurent n'en avoir jamais obfervé , qu'il eft bien à préfumer qu'elles n'ont prefque jamais lieu ; & , fi le refpect pour ceux qui en rapportent des exemples peut engager à admettre qu'il y en ait eu quelques-unes , on peut affurer que ces faits font fi exceffivement rares , qu'on eft autorifé à donner pour certaine l'opinion que les hommes en général n'ont pas la variole deux fois , *homines in univerfum bis non pati variolas.*

Si , au témoignage de ce célèbre & favant praticien , on réunit celui des médecins de Paris , qui font , ou ont été les plus employés , celui des Vernage , des Molin , des Petit , des Laffonne , des Lorry , &c. pourra-t-on croire ces récidives auffi fréquentes qu'on le prétend ? Seroit-ce que les habitans de notre patrie auroient ce fatal privilège ? Mais MM. Chauffier & Raudot n'en ont jamais obfervé. M. Dechaux le père n'a jamais traité de malades d'une féconde variole ; il l'a attesté dernièrement dans une afsemblée du collège de médecine ; & je peux dire avec vérité que vingt-

donc

donc plus, s'ils ont de la bonne foi, la décrier par les mêmes moyens; ils ne peuvent pas non plus, difons mieux, ils ne doivent pas

---

fix ans de pratique en cette ville ne m'en ont offert aucun exemple.

Trois faits qui se font passés récemment sous nos yeux, prouvent combien l'on doit être en garde contre ceux que l'on donne avec le plus de confiance. M. Semelier fils avoit été inoculé à Semur; il a eu l'été dernier, au collège où il est pensionnaire, une maladie qu'on a nommée variole. J'ai visité le malade, par ordre de ses parens; il avoit sur le corps les vestiges de la variolette, tels que je les ai décrits ci-dessus: une seule pustule placée sur le sourcil, étoit recouverte d'une croûte qui lui donnoit l'apparence variolique. Les informations que je pris sur ce qui avoit précédé, m'apprirent qu'il avoit eu un malaise & un léger mal de tête pendant deux jours, sans fièvre apparente, & sans qu'il eût jamais perdu l'appétit ni le desir de s'amuser; que le second jour il s'étoit fait une éruption de pustules qui avoient notamment couvert le dos, & qui, dès le lendemain, étoient remplies les unes d'une sérosité roussâtre, les autres d'une lymphe un peu épaisse & blanchâtre, & que le petit malade n'avoit eu aucun accident & n'avoit jamais cessé un seul instant de manger à son ordinaire. A ce trait reconnoît-on une variole qui, sur-tout vu l'époque de l'éruption, auroit dû être confluente? C'étoit donc réellement une variolette,

espérer plus d'avantages en raisonnant comme leurs prédécesseurs , d'après le peu de différence qui se trouve entre le danger de la variole spontanée & celui de l'inoculée.

---

& l'on n'est pas fondé à citer ce fait comme une récidive de variole.

Le second de ceux que j'ai annoncés, concerne mademoiselle de Courtivron, pensionnaire aux Dames de la Visitation. Cette demoiselle a été inoculée il y a cinq à six ans en cette ville, par MM. Dechaux père & Enaux; elle a eu cet été une variolette caractérisée par tous les accidens que j'ai exposés en décrivant cette maladie. MM. Dechaux & Enaux qui l'ont vue, ont reconnu & attesté que ce n'étoit point une variole. La prompte terminaison & la nature des vestiges des pustules viennent à l'appui de leur assertion; & ce qui ne doit pas laisser le plus léger doute, c'est que dans la même maison religieuse, plusieurs jeunes personnes ont eu la même maladie également caractérisée variolette.

Enfin, le troisième est celui du fils de M. de Nancras, fermier général, âgé de cinq à six ans. Cet enfant demeure chez M. Tiffet, directeur du domaine; il prit une maladie qu'on crut être la variole; M. Enaux & moi nous assurâmes que c'étoit la variolette. La promptitude de la terminaison de la maladie prouva la vérité de notre assertion, & trois mois après le même enfant a eu une variole discrète, mais très abondante.

CXXII. Les premiers calculs faits pour apprécier cette différence prouvoient que si, sur trois cents soixante-quatre malades de la variole spontanée, il en périt au moins trente-six, un sur dix, l'inoculation fauvoit la vie à trente-deux personnes, puisqu'à la suite de cette maladie, à l'époque de 1726, il n'en étoit mort que quatre sur le même nombre, un sur quatre-vingt-onze. La différence de ces événemens est, au premier coup d'œil, toute à l'avantage de l'inoculation; mais la réflexion diminue considérablement cet avantage, & les premiers anti-inoculateurs ne peuvent pas être

---

Tous ces faits doivent faire sentir combien l'on doit être circonspect, lorsqu'il s'agit de prononcer sur les récidives de variole; & quoique cette note soit déjà d'une longueur excessive, je crois devoir encore ajouter que cette circonspection est d'autant plus nécessaire, que la variolette est quelquefois épidémique, & règne souvent en même temps que la variole.

Madame de \*\*\* a eu cette année une fièvre éruptive qu'on a désignée sous le nom de variole. Un homme éclairé, que les propos captieux ne trompent pas, pressoit le médecin de dire si cette dame avoit réellement eu la variole. Celui-ci répond : *Il faut le laisser croire à la malade.* Ce qu'il est intéressant de remarquer, c'est qu'il a dit par toute la ville que cette dame a eu la variole.

blâmés de ne s'être pas rendus à de pareilles preuves de l'utilité de l'inoculation.

Il auroit fallu, pour qu'elles eussent été concluantes, que tous les inoculés eussent nécessairement dû prendre la variole dans le temps où cette maladie leur avoit été donnée; &, quoique cela fût possible, cela n'étoit pas probable: aussi n'est-il pas étonnant que, malgré cette disproportion entre le nombre des événemens malheureux arrivés à la suite de la variole spontanée & de l'inoculée, l'inoculation, fans avoir été entièrement abandonnée, ait été dans le discrédit à Londres pendant dix à douze ans; & si le risque de périr de la variole inoculée étoit encore aujourd'hui comme un à quatre-vingt-onze, je n'aurois fait aucun effort en faveur de cette méthode.

Mais cinquante-six années d'expérience l'ont perfectionnée au point que ce risque est presque réduit à zéro. Lorsque les inoculateurs, en Angleterre, perdoient un sujet sur quatre-vingt-onze inoculés, l'art étoit imparfait; l'expérience & la réflexion n'avoient pas assez éclairé sur les qualités à desirer dans ceux qu'on inocule, sur le choix des circonstances favorables à l'éruption variolique; on n'avoit pas des idées assez justes, assez précises sur l'inutilité

ou la nécessité des préparations, sur la nature même de ces préparations; le traitement de la variole inoculée n'avoit pas acquis le degré de perfection qu'il a de nos jours, & la méthode Suttonienne n'étoit pas connue.

CXXIII. La perfection de cette méthode a été l'ouvrage du temps, & l'on peut espérer qu'elle en acquerra encore; elle s'est successivement rendue sensible depuis 1738. On a vu avant 1740, des inoculateurs qui, sur deux mille inoculés, n'en ont perdu que deux; d'autres qui ont donné la variole à quinze cents personnes, sans aucun funeste événement. M. Kirk Patrick, par un calcul des événemens de l'inoculation faite vers 1743 dans le comté de Middlesex, à Londres, à Salisbury & à Blandefort, établit que le danger de l'inoculation est comme un à quatre cents seize (96).

Dans l'espace de douze ans, de 1748 à 1763, sur six mille quatre cents cinquante-six malades de la variole, il en est mort dans l'hôpital de

---

(96) Voyez, dans le Recueil de Paris, les ouvrages de Kirk Patrick, Rambi, & le 1<sup>er</sup> Rapport de M. Antoine Petit, pag. 78 & suiv. &c. &c.

Londres mille fix cents trente-quatre, un sur quatre ; & pendant le même espace de temps , dans le même hôpital , on n'a perdu que dix inoculés sur trois mille quatre cents trente-quatre, un sur trois cents quarante-trois.

Si l'on pouvoit également calculer les événemens de ce genre depuis 1763, époque de la publication de la méthode Suttonienne, les résultats seroient bien plus satisfaisans encore. Sutton, Kirk Patrick, Dymdale, & une infinité d'autres médecins, ont inoculé plusieurs milliers de sujets, sans en perdre un seul. Tout récemment on vient d'avoir une preuve frappante de la perfection où l'art de l'inoculation a été porté; c'est en Sibérie, dans une province où la rigueur du froid rend la variole si dangereuse, qu'elle y fait périr un tiers des malades, que s'est passé l'événement qui forme cette preuve.

L'immortelle Catherine, Impératrice de Russie, a fait établir à Irkufck un hôpital pour l'inoculation. Les soins, dans ces espèces d'asyles, ne peuvent jamais être portés jusqu'à l'exactitude de ceux qu'on prend dans des maisons particulières. On a inoculé en 1778 cinq mille sept cents quarante-neuf personnes, &

il n'en est mort que cinq, un sur onze cents cinquante-neuf (97).

A quel succès ne doivent donc pas s'attendre ceux qui pourront pratiquer l'inoculation avec toutes les attentions, toutes les précautions que permettent la température des climats, les facilités que donne l'aisance des sujets, la possibilité du choix des circonstances? On pourroit sans crainte assurer qu'il sera complet.

CXXIV. Si l'on veut donc comparer le risque de l'inoculation à celui que l'on court en attendant que le hasard donne la variole, il ne faut pas remonter à cinquante-trois ans pour déterminer ce risque; prendre encore à présent pour terme de comparaison, la proportion d'un à quatre-vingt-onze, tandis que dès 1743 elle étoit d'un à quatre cents seize, & qu'en 1778, dans les circonstances les moins favorables, elle a été d'un à onze cents cinquante-neuf, ce ne seroit pas annoncer le desir de connoître la vérité; & l'on ne passeroit pas sûrement pour impartial, quand, en même temps qu'on augmenteroit ainsi le danger de l'inoculation, on

---

(97) Gazette Salulaire, 1779, n°. 38.



apporteroit pour diminuer celui de la variole spontanée, le calcul fait par Van-Swieten (98). Ce célèbre praticien a fait ces supputations sur le nombre de ceux qui ont eu la variole dans différens collèges & académies, & a trouvé que sur trois cents cinquante-sept malades, il n'en est mort que quatre dont on puisse attribuer la perte à cette maladie; d'où il conclut que le danger de la variole n'étant que d'un à quatre-vingt-neuf, la différence du risque qu'elle fait courir, & de celui auquel expose l'inoculation, qu'il persiste à regarder comme s'il étoit absolument d'un à quatre-vingt-onze, n'est pas assez considérable pour décider en faveur de cette méthode.

Mais on doit d'abord faire attention que Van-Swieten n'a fait ses calculs que sur des malades dont l'âge rend ordinairement la va-

---

(98) Comm. des Aphor. de Boerhaave, 5<sup>e</sup> vol. pag. 131 & suiv. Le calcul porte sept morts sur trois cents cinquante-cinq malades de la variole, un sur cinquante; mais l'auteur, attribuant la mort de trois à un ulcère à la lèvre & au rachitisme, maladies antérieures à la variole, réduit à quatre ce nombre, & trouve que le danger de la variole est comme un à quatre-vingt-neuf.

riole peu fâcheuse, quand elle est bien traitée; puisque, dans leur nombre, il n'y en avoit que trente dont l'âge fût au dessus de celui de puberté, que sur des malades traités par de bons Médecins. Et il est évident que pour prendre une idée juste du danger de cette maladie, on doit l'envisager sous tous les points de vue possibles, la considérer comme se déclarant sur des sujets de toute sorte de constitution, à un âge plus ou moins avancé, éloignés des bons secours, en un mot, dans toutes les circonstances capables de rendre la variole funeste [CIII].

CXXV. Il est certain que des praticiens éclairés traiteront la variole avec trop de prudence pour perdre constamment un malade sur dix; mais en est-il qui puissent se flatter de n'en voir mourir qu'un sur quatre-vingt-neuf? D'ailleurs, seront-ils appelés vers tous? Le raisonnement de Van-Swieten péche donc essentiellement. Aussi ce grand homme n'a-t-il pas persisté dans son sentiment, & après avoir, comme Hans-Sloane, hésité de se décider en faveur de l'inoculation, en est-il devenu le partisan, a-t-il, comme lui, présidé à l'insertion de la variole faite aux enfans de

son Souverain (99); a-t-il fait traduire en allemand & imprimer le Traité de Kirk Patrick, ouvrage le plus fait pour accréditer cette méthode. Ces deux exemples ne peuvent manquer de faire impression sur les bons esprits, & je serois sensiblement flatté si, en les rappo-

---

(99) Hans-Sloane, dont le nom seul fait l'éloge, douta d'abord des avantages de l'inoculation, & après les expériences faites sur les criminels de Neugatte, & sur cinq enfans de la paroisse S. James, conseilla l'inoculation, & présida à celle que la Princesse de Galles fit faire, en 1722, du Duc de Cumberland, de la feue Reine de Danemarck & de la Princesse de Hesse-Cassel. Recueil de la Haye, 1755, p. 11; Recueil de Paris, 1754, où est insérée, pag. 169, une lettre de ce célèbre & savant Médecin.

Van-Swieten, ainsi qu'il nous l'apprend dans sa Préface du 5<sup>e</sup> vol. de ses Comm. pag. 8, ne connoissoit pas la méthode Suttonienne, lorsqu'il écrivoit son Comment. sur la Variole; & ce Commentaire étoit fini long-temps avant qu'aucune personne de la famille impériale n'eût eu cette maladie; & comme l'Archiduchesse . . . . en mourut à Vienne en 1763, il est évident qu'il faut faire remonter à peu près en 1761 l'époque de la fin de cet ouvrage. L'étude & l'expérience ayant éclairé Van-Swieten depuis cette époque, on voit qu'il a réellement changé d'avis, & par quels motifs il s'y est décidé.

lant ici, je pouvois engager quelques-uns de mes confrères à les imiter. La diverfité d'opinion n'altérera jamais les fentimens d'estime & d'attachement que je leur ai voués ; mais on aime à penfer comme les personnes estimables. Après avoir ainfi exprimé le vœu de mon cœur je reviens à mon objet, & je dis : Il est donc constant que le danger auquel expose l'inoculation est presque nul à présent, & que si la prudence a pu faire hésiter autrefois à adopter cette découverte, elle exige aujourd'hui qu'on s'empresse de la mettre à profit.

CXXVI. On ne doit pas cependant se dissimuler que les événemens de l'inoculation, quelque heureux qu'ils aient été, laissent encore la crainte de voir périr un inoculé. Mais quiconque appréciera fans pusillanimité, fans passion, cette possibilité, pourra-t-il la regarder comme un motif suffisant pour empêcher de courir un risque si peu considérable, dans l'intention de se soustraire à un aussi grand danger que celui auquel expose la variole spontanée ?

Un père qui se détermine à faire inoculer ses enfans, peut, me dira-t-on, être assez malheureux pour en perdre un ; mais je suis dans le cas de répondre que s'il ne prend pas

ce parti, il a au moins cent fois plus à redouter de se le voir enlever par la variole spontanée. C'est par la probabilité des dangers qu'il doit se décider. S'il est prudent, lorsqu'il voit d'un côté une possibilité presque idéale, de l'autre une probabilité effrayante, peut-il balancer à adopter l'inoculation? S'il avoit le malheur de perdre un enfant qu'il auroit fait inoculer, la certitude d'avoir fait ce qu'une tendresse éclairée lui conseilloit, allégera sa douleur; mais si, après avoir négligé d'avoir recours à l'inoculation, il le voyoit périr de la variole spontanée, pourroit-il se consoler de n'avoir été que tendre? Deux exemples frappans viennent à l'appui de cette réflexion.

M. Gandoger, Médecin à Nancy, inocule sa fille. Cet enfant meurt de convulsions dans le moment où l'exsiccation commençante des pustules d'une variole très discrète, présageoit une guérison prochaine. Cet événement ne lui donne pas de remords; il avoit agi en Médecin éclairé, en père tendre & prudent (100).

---

(100) M. Gandoger étoit, depuis plusieurs années, malade de phthisie quand il perdit sa fille, & il est mort environ deux ans après cet événement. On a fait cette circonstance pour attribuer sa mort à la dou-

M. Cantwel, d'abord partisan de l'inoculation, se déclare contre elle, lorsque son confrère M. Hosti est envoyé à Londres pour s'instruire de la manière de la pratiquer (101); il

---

leur qu'il lui avoit causée; mais indépendamment du temps qui s'est écoulé entre cet événement & celui de la perte de sa fille, j'en appelle au témoignage du respectable Magistrat ( M. de Cœur-de-Roi, premier Président du Parlement de Nancy ), dont il avoit en même temps inoculé les enfans: il prouvera que ce malheur n'a point avancé le terme des jours de M. Gandoger. D'ailleurs, la mort de l'inoculée ne pouvoit pas être attribuée à l'inoculation. L'enfant périt de convulsions. Si l'on en observe dans la variole, c'est avant l'éruption. Ici les pustules avoient passé la période de la suppuration, & commençoient à se dessécher. La variole inoculée ne pouvoit donc point les avoir données; & ce fut l'avis de ceux qui, par les ordres de M. de la Galaizière, assistèrent à l'examen & à l'ouverture du cadavre. *Voyez* Gaz. Sal. ann. 1768, n<sup>o</sup>. 24.

(101) C'est en mars 1755 que M. Hosti alla en Angleterre, c'est en 1756 que, dans ses leçons aux Ecoles de Médecine de Paris, M. Cantwel se déclara contre l'inoculation, & en 1758 qu'il fit paroître son Tableau de la Petite-Vérole, où il a cité, pour appuyer ses déclamations, des faits authentiquement démentis: sa fille est morte dans les premiers mois de 1764, & lui avant la fin de la même année.

perd sa fille quelques années après par la variole spontanée ; il étoit alors dans un âge avancé ; sa fille lui étoit nécessaire : qui fait si sa douleur , aggravée par le reproche intérieur qu'il se devoit faire de ne l'avoir pas inoculée , n'a pas hâté son dernier moment ?

Que ceux qui ont le cœur sensible méditent ces faits , & prononcent. Je me bornerai à rappeler , sur la possibilité de perdre un inoculé , une réflexion bien importante du célèbre Petit (102).

CXXVII. La perte d'un enfant qui , par un malheur excessivement rare , succombe dans un âge tendre à la suite de l'inoculation , est une perte réparable ; quelque précieux que soit cet enfant , le vuide qu'il laisse dans la société est à peine sensible : celle d'un homme fait , qui meurt de la variole spontanée , peut-elle lui être comparée ? Sa famille s'éteint avec celui-ci , si son père & sa mère sont hors d'âge de se reproduire. Il étoit la consolation , l'appui de leur vieillesse ; & sa mort les isole , les livre à l'avidité des domestiques. Peut-être qu'à l'instant où cette cruelle maladie l'enlèvera , il sera entouré de tendres rejetons dont sa vie auroit

---

(102) Pag. 34 du premier Rapport.

fait le bonheur, que sa mort condamne aux horreurs de la misère; peut-être que, devenu par ses connoissances, par ses talens, un magistrat intègre & éclairé, un militaire dont le génie promettoit un Turenne, un Condé, enfin, un citoyen précieux à l'Etat, il auroit commencé la carrière la plus brillante & la plus utile, & seroit arrêté au milieu de sa course par un malheur aussi terrible qu'il est probable; ne se repentiroit-on pas alors d'avoir, par préjugé ou par pufillanimité, négligé de l'inoculer dans son enfance? Je le demande, non pas à ces égoïstes qui concentrent sur eux-mêmes toutes leurs affections, non pas à ces hommes timides & sans prévoyance, qui ne savent pas s'élancer dans l'avenir, & braver un danger présent & léger, pour en prévenir un dont l'éloignement leur déguise la grandeur; mais je le demande avec confiance à tous les pères tendres, prudens & courageux, à tous ceux qui ne voient dans la société qu'une grande famille dont ils font les membres; & je les entends répondre tous, quoiqu'il soit rigoureusement possible qu'un inoculé périsse à la suite d'une inoculation: Ce malheur est si peu probable, sur-tout vu la perfection où cette méthode est portée, qu'il n'est point



fait pour engager à hésiter un instant d'admettre une découverte aussi importante.

CXXVIII. Je pourrois avec autant de succès résoudre toutes les autres objections qu'on ne cesse de répéter, quoique la solution en ait été donnée mille fois; je pourrois, en puisant dans les ouvrages des Jurin, des La Condamine, des Chaix, des Tissot, des Petit, & d'un nombre presque infini d'autres célèbres écrivains (103), nier qu'en inoculant on puisse communiquer d'autres maladies que la variole, & prouver qu'en supposant cette possibilité, on doit ne pas la craindre dès qu'on peut choisir le levain variolique.

Si M. Raft, & d'après lui plusieurs anti-inoculateurs, ont prétendu que l'inoculation doit être proscrire, parce qu'elle est contagieuse, & qu'elle a augmenté la mortalité de la variole à Londres, en répandant la contagion, je pourrois leur opposer avec avantage les réflexions de MM. Dechatelux, Short & Odier (104) sur les inductions qu'ils ont tirées

(103) Les Butini, Schwencke, Matti, Monro, Kirk Patrick, Dymdale, Tralles, de la Coste, Vernage, Gaulard, Gardanne, Robert, Cochu, &c. &c.

(104) On trouve ces deux derniers ouvrages dans  
des

des bills mortuaires de cette ville, & leur prouver avec M. Petit (105), que la variole inoculée est moins contagieuse que la spontanée, & que sa contagion ne doit pas la faire proscrire, parce qu'il suffira, pour la rendre ineffi-

---

les Journaux de Médecine de 1763, 1773, 1774 & 1776. Il y a aussi une réfutation des inductions tirées des bills mortuaires, que M. Antoine Reblau a fait paroître à Londres en 1764.

(105) Second Rapport, pag. 208. A cette autorité je peux joindre des faits que m'a communiqués M. Cochon, Médecin honoré de la confiance publique à Châlons. Il inocula, en 1777, quatre enfans de M. le Marquis de Beaurepaire, à la campagne, &, quoiqu'on n'eût pris aucune précaution, la variole ne se communiqua pas même aux domestiques qui ne l'avoient pas eue; il inocule deux dames à Châlons, & la variole ne paroît en cette ville que huit mois après. M. Deloisy pratique l'inoculation dans le fauxbourg Ste Marie, & ce quartier est le dernier où se communique la variole qui vient trois mois après.

M. Cochon se retire à la campagne pour inoculer ses enfans; il veut écarter de chez lui les habitans du lieu. Ceux-ci le forcent à laisser entrer leurs enfans, dans l'intention de leur faire prendre la variole par cohabitation, & aucun ne la contracte. N'en résulte-t-il pas au moins que la variole inoculée est peu contagieuse?

eace, d'obliger à séquestrer les inoculés pendant tout le temps où ils pourroient la répandre, & prendre à leur égard une partie des précautions indiquées par les auteurs du projet de l'extirpation de la variole [ LXIII ] ; je pourrois, enfin, leur représenter que toute personne qui n'a pas eu cette maladie, est en droit de dire : « S'il est juste que je n'expose » les jours de personne, en cherchant ma propre conservation, il n'est pas moins juste » que je puisse mettre les miens à l'abri d'un » danger considérable, en m'astreignant à tout » ce que la prudence exige pour ne communiquer la variole à personne. »

Mais tous ces détails ne feroient probablement pas plus d'effets sur les mal-intentionnés & sur ceux que les préjugés & la crainte aveuglent, que n'en ont fait les raisonnemens victorieux de tous les partisans de l'inoculation ; & je me bornerai à invoquer un témoignage qu'aucun homme raisonnable ne peut récuser, un témoignage qui répond à toutes les objections déjà tant de fois faites, & même on pourroit ajouter à toutes les objections possibles, un témoignage enfin, qui doit couvrir de confusion le téméraire auteur de l'écrit absurde où l'inoculation est présentée comme

une méthode destructrice du genre humain; & ce témoignage est celui du Collège des médecins de Londres.

CXXIX. Ce Collège, informé qu'il s'est répandu de faux bruits sur les effets de l'inoculation en Angleterre, & sur l'opinion qu'on y a de cette pratique, déclare par un décret solennel, *que les objections qu'on a élevées d'abord contre l'inoculation ont été détruites par l'expérience, & que cette même pratique est plus estimée & a plus lieu que jamais parmi les Anglois; qu'enfin le Collège la regarde comme très salutaire au genre humain (106).*

C'est dans un discours public, en 1755, que l'orateur de cette savante compagnie, par ordre exprès, fait mention de ce décret; & ce célèbre Collège s'explique aussi formellement sur la salubrité de l'inoculation, lorsqu'en 1763 il répond aux questions de la Faculté de Médecine de Paris; il dit *qu'il regarde cette pratique comme extrêmement utile au genre humain, & que l'expérience a réfuté d'une manière victorieuse les argumens que dans les commencemens on avoit faits contre elle.*

Enfin, dans la préface du troisième volume

---

(106) Premier Rapport de M. Petit, pag. 137.

des Observations de ces savans Médecins ,  
on lit :

*C'est avec beaucoup de satisfaction que la Société des Médecins voit les progrès que l'inoculation fait journellement dans la Grande-Bretagne, & il est très à desirer que cette pratique si salutaire soit universellement admise (107).*

CXXX. Ce vœu de l'humanité la plus éclairée, n'est encore qu'imparfaitement accompli; mais il ne doit pas tarder à l'être, & la raison doit prévaloir, enfin, sur les efforts des préjugés, sur les craintes de l'aveugle timidité. Des théologiens également pieux & savans ont approuvé l'inoculation, & quelques-uns l'ont préconisée, ont employé leur éloquence en sa faveur (108).

(107) Pag. 82 du Discours préliminaire du Traité de Dymisdale, traduit par M. Fouquet, Docteur en Médecine de l'université de Montpellier, en 1772.

(108) Dès 1723, neuf Docteurs de Sorbonne, au rapport de M. Delacoste, pag. 152 du Recueil de Paris, trouvoient l'inoculation licite; & M. Riballier, syndic de cette célèbre Faculté, dit à son sujet, en 1768, en approuvant l'ouvrage d'un Médecin de Paris, qui a pour titre, *Opinion d'un Médecin sur l'inoculation*, » bien loin d'aller contre les ordres de la Providence, c'est entrer dans ses vues que de recourir

Tout ce que l'Europe a eu, ou a encore de plus célèbre en Philosophes (109) & en Médecins (110) depuis que l'inoculation est

---

» à un préservatif dont la bonté paroît constatée par  
» des épreuves si souvent réitérées & par les succès les  
» plus constans. » L'inquisiteur de Venise a donné son approbation à l'ouvrage de Pilasyny ; celui d'Avignon, au premier Mémoire de M. de la Condamine. Le Cardinal Valenti, premier ministre de Benoît XIV, dit à ce philosophe que si, pour autoriser l'inoculation en France, on n'attendoit qu'une approbation du S. Siège, la chose ne feroit aucune difficulté. Le célèbre P. Berti, augustin de Florence, consulté sur cet objet par le Cardinal Corsini, conclut en faveur de cette pratique. Tout le monde fait qu'en Angleterre l'Evêque de Worchester prêcha publiquement les avantages de cette découverte, & fut un des promoteurs de l'établissement de l'hôpital de l'Inoculation. M. Chais, célèbre pasteur à la Haye, en a pris la défense par un excellent ouvrage, sous le titre d'Essai Apologétique. La réunion des opinions des théologiens des deux communions doit être d'un grand poids.

(109) Parmi ceux-ci, on peut se contenter de citer MM. de la Condamine, Bernouilly, de Buffon, d'Allembert.

(110) L'énumération en seroit immense, & je me bornerai à dire que parmi les partisans de l'inoculation, on compte tous les premiers Médecins des Souverains, tous les Médecins Anglois, Italiens, Allemands,

connue, se sont déclarés & ont écrit pour elle; presque tous les Souverains qui règnent sur cette belle partie du monde, ont été inoculés (iii), ont formé des établissemens pour

Suédois, Suisses, qui se sont fait une réputation; que la plus grande partie des Médecins de Paris se sont déclarés pour elle; &, comme on a élevé des doutes sur la manière dont pensoit le célèbre Huxham, je renverrai aux Rapports pour & contre l'inoculation, lus dans les assemblées de la Faculté de Médecine de Paris en 1763: on y verra que l'opinion de ce Médecin est conforme à ce qu'il en a dit dans son Essai sur les Fièvres, pag. 166; qu'il assure, tous préjugés à part, que l'inoculation est dix fois moins dangereuse que la petite-vérole naturelle. J'ajouterai que ce célèbre praticien a inoculé ses enfans.

(iii) En Angleterre, le Roi, tous ses enfans, & ses deux frères, les Ducs de Gloucester & de Cumberland.

En Allemagne, à Vienne, l'Empereur & ses frères & sœurs; à Dresde, les trois Princes de Saxe; à Berlin, les deux fils & la fille du Prince Ferdinand de Prusse, les enfans du Comte de Schaumbourg, le jeune Prince de Brunswich.

En Danemarck, le Roi, le Prince Royal, & le Prince Frédéric frère du Roi.

En Suède, le Roi, la Reine, le Prince Frédéric-Adolphe & la Princesse Sophie-Albertine.

En Russie, l'Impératrice & le Grand-Duc de Russie.

faire participer leurs sujets aux avantages qu'ils se sont procurés (112). Par-tout où l'inoculation a été connue, elle a conservé son crédit (113); on s'en est fervi en Amérique pour

A Naples, le Roi, la Reine, le Prince Royal, & les Princesses Marie-Thérèse & Louise-Marie-Amélie.

En Italie, le Grand-Duc de Toscane, la Grande-Duchesse & tous leurs enfans, le Duc & la Duchesse de Parme.

En France, le Roi, la Reine, Monsieur, monseigneur le Comte & madame la Comtesse d'Artois, madame Elizabeth sœur du Roi, monseigneur le Duc de Chartres, monseigneur le Duc & madame la Duchesse de Bourbon, mademoiselle Louise-Adélaïde sœur du Duc de Bourbon.

(112) Etabli, en 1746, à Londres, par une société de généreux patriotes; à Stockolm, en 1767; à Meydling près Vienne, en 1768; à Vienne même, en 1769; près Copenhague, en 1770; à Pétersbourg, en 1771; à Irkufck, en 1777; à Venise, par un décret du sénat, en 1771. On reçoit dans l'hôpital des mendiants, tous ceux qui veulent se faire inoculer. Le Roi & la Reine de Naples ont fondé, en 1777, un hôpital à Cazerle.

Notre bienfaifant Monarque a ordonné qu'on inoculât tous les élèves de l'Ecole-Militaire, tant à la maison de Paris, que dans les collèges où ils sont rassemblés.

(113) Comme il y a, au plus, deux endroits où le manège des anti-inoculateurs a réussi à en gêner la pratique, on peut se permettre cette assertion générale.



arrêter les progrès des épidémies (114), on y a recours en Asie dans les mêmes vues (115), & le succès justifie cette précaution.

CXXXI. La variole est une maladie très dangereuse, & personne n'oseroit nous dire aujourd'hui qu'elle ne l'est pas dans notre

---

(114) Le souvenir des bons effets que l'inoculation avoit produits à Boston en 1721, engagea à y recourir dans l'épidémie de 1738, & la variole cessa. (R. Paris, pag. 245.) Un Carme, dans la Colonie portugaise du grand Para, sauva, par ce moyen, les restes de la Colonie. (Rel. du Voyage de la rivière des Amazones, de M. de la Condamine.)

(115) Dans l'Indostan, dès que l'épidémie commence, les Brame se répandent dans tout le pays; &, comme on les attend, les sujets sont préparés, & ils les inoculent: par ce moyen les épidémies ne sont jamais fâcheuses. Hist. de la Petite-vérole par M. Pautlet, pag. 207.

A Bassora, dès que la variole paroît, on en donne avis; on fait l'inoculation à tous ceux qui n'ont point eu cette maladie, & l'épidémie cesse en très peu de temps.

Ce moyen est bien supérieur à celui de l'extirpation: une épidémie variolique ne dureroit jamais plus d'une vingtaine de jours, tandis que le projet de l'extirpation est impraticable, & que les épidémies durent des années entières.

patrie (116) : on ne peut pas se flatter de parvenir jamais à se mettre à l'abri d'en être attaqué, puisqu'il est moralement impossible de l'extirper. Il est un moyen sûr de diminuer, & presque d'anéantir le risque que cette cruelle maladie nous fait courir. Ce moyen est l'inoculation ; sa salubrité & son importance nous sont démontrées par des raisonnemens irréfragables, par des exemples frappans : tout nous invite à mettre à profit une découverte aussi précieuse.

La variole a couvert de deuil, cette année, une grande partie de nos concitoyens. Les succès de l'inoculation dans une province voisine de la nôtre (117), ceux qu'elle a tous les jours

---

(116) On avoit réussi à faire cette illusion en 1757, tandis que je prouvois qu'en 1753 elle avoit fait périr au moins un neuvième des malades ; mais cette année, le danger de cette maladie s'est manifesté par tant de pertes sensibles, qu'on n'osera plus argumenter d'après la constance de sa bénignité. D'ailleurs, on peut dire avec M. Petit, si un pays avoit cet avantage, ce seroit un motif de plus pour inoculer, puisque les succès de l'inoculation en seroient plus certains.

(117) En Franche-Comté, où l'on compte déjà plus de quinze mille inoculés par M. Girod, Médecin du Roi pour les maladies épidémiques.

presque sous nos yeux à Châlons (118), à Semur (119), à Montbard (120), la vie de notre auguste Monarque & celle de toute la famille royale mise sous la sauve-garde de cette découverte, ne feront-ils aucune impression sur nous (121)? Verrons-nous toujours la bonne route sans oser nous y engager?

Oh! mes chers Concitoyens, c'est par amour

---

(118) Il y a eu trente inoculés par MM. Charolois, Cochon, & feu M. de Loisy, Médecins; quatre d'entr'eux étoient des adultes.

(119) On y compte soixante-deux inoculés qui tous sont vivans, & dont un seul a eu un dépôt au bras, qui en rend encore le mouvement moins libre; deux ont fait des dents pendant la durée de la variole inoculée, sans aucun autre accident.

(120) La variole y avoit débuté de manière à faire périr les sept premiers qui l'ont eue. Cet événement a déterminé à inoculer: on a fait cette opération sur dix-huit personnes, dont quatre adultes, avec tout le succès possible. M. Petit, Médecin, qui dirigeoit les inoculations, refusoit de la pratiquer sur un enfant de six mois; la mère qui avoit déjà perdu beaucoup de ses enfans par cette maladie, & que le danger alarmoit, a fait tant d'instances, que l'inoculateur n'a pas résisté, & le succès a récompensé la tendresse courageuse de cette mère.

(121) Cet événement, à jamais mémorable, est pour des François le plus fort argument en faveur

pour vous que j'ai tâché de rassembler tout ce qui m'a semblé pouvoir vous éclairer sur votre véritable intérêt : que le passé vous fasse redouter l'avenir : la variole vous fait répandre des larmes amères ; tarissez-en la source ; vous le pouvez aisément.

La prudence veut que vous évitiez , autant qu'il est possible , la contagion , parce que la maladie qu'elle donne est souvent funeste ; applaudissez au règlement imaginé pour la diminuer (122) & pour la rendre utile & praticable ; qu'une souscription vous mette en état d'ouvrir aux pauvres un hospice où vous recevrez tous ceux qui auront la variole , sans quoi , en les forçant de respirer un air infect , vous les condamnerez à la mort.

---

de l'inoculation. Quel est celui qui peut craindre de compromettre sa vie , ou celle de ses enfans , en les soumettant à l'inoculation , quand on voit qu'on la pratique sur un Monarque dont la bienfaisance & les vertus rendent la conservation si précieuse ?

(122) Le règlement projeté , quelque bien réfléchi qu'il soit , n'aura aucune utilité , tant qu'on n'ouvrira pas un hôpital pour les variolés. Que l'on propose une souscription pour son établissement , ceux qui tremblent au seul nom de variole s'empresseront sûrement de souscrire , & , en s'assurant de la tranquillité , auront la satisfaction d'avoir donné des preuves de leur humanité.

Mais, ne vous rassurez pas entièrement sur ce moyen ; la contagion étrangère perceroit tôt ou tard la barrière que vous lui auriez posée ; ne donnez pas à la méthode de la cohabitation une confiance qui pourroit être trahie ; elle est de toutes les inoculations la plus défectueuse : c'est l'inoculation proprement dite qui mérite votre suffrage. Depuis vingt-deux ans je vous exhorte à la pratiquer ; j'ai joint l'exemple au conseil (123). Puissent, enfin,

---

(123) J'ai voulu connoître l'inoculation par moi-même ; j'ai fait en conséquence un voyage à Genève, en 1757 ; j'en suis revenu convaincu de l'importance de cette découverte. Mes observations, mes réflexions firent le sujet de deux Mémoires que je lus dans deux séances publiques de l'Académie : les préjugés & ma jeunesse rendirent mes efforts inutiles. J'ai inoculé mes enfans, & je m'en applaudis tous les jours ; ma fille cependant n'a eu qu'une variole incomplète qui ne me rassure pas complètement, quoique la fièvre d'éruption bien marquée, quelques pustules autour des piqûres, l'inflammation de celles-ci & leur suppuration, paroissent donner lieu de croire qu'elle n'a plus à craindre cette maladie. La date de ces inoculations est de 1769 ; dix ans se sont écoulés ; il y a eu plusieurs épidémies varioliques, sans qu'elle en ait été attaquée : cette circonstance peut faire espérer qu'elle n'est plus dans le cas de craindre la variole. Elle est dans l'âge de se décider par elle-même, & mon opinion est qu'aux per-

mes efforts diffiper tous les préjugés dont plusieurs d'entre vous ont été les victimes ! Votre patrie jouit en France , & même dans les pays étrangers , d'une réputation que lui ont méritée les dons heureux de l'esprit, le goût vif pour les lettres , les beaux-arts & les sciences ; voulez-vous qu'on lui reproche de n'a-

---

sonnes raisonnables, il faut se contenter de leur montrer la route qu'il est intéressant de prendre, & leur laisser la liberté de la suivre.

J'ajouterai que j'ai inoculé en tout sept personnes ici, & que M. Enaux a inoculé mademoiselle sa fille & mademoiselle de Courtivron, conjointement avec M. Dechaux père ; que M. Chauffier, chirurgien, a inoculé son fils unique, & M. de S. Belin, neveu de M. de Buffon, & que toutes ces inoculations ont eu tout le succès possible ; qu'ainsi, en réunissant tous ces inoculés aux trente de Châlons, aux soixante-deux de Semur & aux dix-huit de Montbard, on a cent vingt-un exemples d'inoculations faites en Bourgogne, sans aucun accident grave.

Si, à ces preuves du peu de danger de cette méthode, on compare les effets de la variole naturelle en cette province, quelles conséquences ne doit-on pas en tirer ?

J'en'ai pu me procurer un dénombrement de ceux qui ont eu la variole en cette ville, & qui en sont morts ; mais on m'a mandé qu'à Saulieu, depuis le mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre, il y a eu quatre cents variolés,

voir pas pu s'élever au deffus des préjugés les moins respectables ?

Je finis, en difant, comme le docteur Mati dans fa Lettre adreffée aux François au fujet de l'inoculation : « Pardonnez aux expreffions » d'un zèle peut-être trop vif, mais fincère. » Si l'enthoufiafme peut jamais être permis, » c'est lorsqu'il prend fa fource dans les fen- » timens les plus défintéreffés & les plus ten- » dres, & que, fuivant un auteur latin, on » peut fe flatter de n'avoir pas entièrement » vécu pour foi-même, mais pour le bien de » tous (124). »

---

dont cent foixante-neuf font morts, près de neuf fur vingt-deux; qu'à Semur, dans la même épidémie, fur deux cents malades de la variole, il y a eu cinquante morts, un fur quatre. Que l'inoculation eût été pratiquée fur ces fix cents. perfonnes, que, eu égard aux mauvaises difpofitions que l'on peut fuppofer dans plusieurs d'entre elles, il fût mort, comme dans l'épidémie de Boston, époque la plus défavorable à l'inoculation, un inoculé fur quarante-huit, la perte auroit été de treize au plus, & l'on auroit fauvé la vie à deux cents fix perfonnes. Que les anti-inoculateurs les plus prévenus réfléchiffent, & fe décident.

(124) Gaz. Salulaire, ann. 1765, n°. 1 & 2.

F I N.

---

*EXTRAIT des Registres de la Société  
Royale de Médecine.*

LA Société nous a chargés de prendre lecture d'un ouvrage qui lui a été présenté par M. Maret, agrégé au Collège de Médecine de Dijon, Secrétaire perpétuel de l'Académie de la même ville, &c.

Cet ouvrage est intitulé, *Mémoire sur les moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la Variole*; il est divisé en trois Parties. Dans la première, M. Maret examine si les moyens proposés par plusieurs Médecins illustres, pour l'extirpation de la variole, sont faits pour rassurer contre les dangers de cette maladie, & il pense qu'il ne faut pas se laisser éblouir par les promesses des auteurs de ces projets, dont M. Maret loue les connoissances & les vues patriotiques.

La seconde Partie est divisée en deux sections. L'Auteur expose les moyens de diminuer les dangers de la variole. Ces moyens sont, la cohabitation & l'inoculation. Il prouve que la cohabitation est un moyen infidèle & dangereux; infidèle, en ce qu'il arrive fréquemment que le levain variolique ne se communique pas aux personnes qui sont exposées à la contagion de la variole; dangereux, en ce que la variole qui en est l'effet, n'a pas toujours le caractère de bénignité que l'on cherche en exposant les enfans à l'infection, & en ce que les sujets qui prennent la variole par cohabitation, la contractent souvent par des organes dont les fonctions sont intéressantes à la vie. M. Maret détaille ensuite les avantages de l'inoculation sur la cohabitation; cette méthode offrant toutes les facilités possibles pour écarter l'in-



fluence de toutes les circonstances qui pourroient rendre la variole dangereuse, ne pouvant donner lieu par elle-même a aucune complication redoutable, & ayant sur la cohabitation un avantage sensible, relativement à la certitude de l'introduction du levain variolique.

Enfin, la troisième Partie contient la solution des objections faites contre l'inoculation, & un précis des motifs qui doivent faire adopter cette découverte.

On trouve dans cet ouvrage beaucoup d'ordre, un profond savoir, un jugement solide; les réflexions critiques de l'Auteur, la force des raisons qu'il emploie pour combattre les opinions de plusieurs Médecins dont l'autorité est d'un grand poids, les vues qu'il a eues en composant ce Mémoire, la manière dont il est écrit, nous font espérer que les Médecins le verront paroître avec plaisir, & que les concitoyens auxquels il est spécialement destiné, lui sauront gré de son zèle; en conséquence nous pensons que la Société doit donner son approbation à cet ouvrage, digne de la réputation dont l'Auteur jouit depuis long-temps, & qu'il peut être imprimé sous le privilège de la Société. *Signé*, GEOFFROY & ANDRY.

LA Société Royale de Médecine ayant entendu, dans sa séance tenue au Louvre le 31 décemb. 1779, la lecture du rapport avantageux fait par MM. Geoffroy & Andry qu'elle avoit nommés pour examiner un *Mémoire* de M. Maret, docteur en Médecine, &c. *sur les moyens à employer pour s'opposer aux ravages de la Variole*, a pensé que cet ouvrage étoit digne de son approbation, & pouvoit être imprimé sous son privilège. A Paris, ce 1<sup>er</sup> janv. 1780.

VICQ D'AZYR, Secrétaire perpétuel.